

**Institut d'ethnologie**

Faculté des lettres et des  
sciences humaines  
Rue Saint-Nicolas 4  
CH-2000 Neuchâtel  
<http://www.unine.ch/ethno>

Géraldine FÉLIX  
rue Jaquet-Droz 39  
2300 La Chaux-de-Fonds  
079/721.19.11  
[ge.fx@protonmail.com](mailto:ge.fx@protonmail.com)

Géraldine FÉLIX

**Expérimenter une sociabilité signée : enjeux politiques,  
linguistiques et sociaux au restaurant en langue des signes  
Vroom à Genève**

Mémoire de master en sciences sociales - pilier anthropologie

Directrice du mémoire : Mme Ellen Hertz

Membre du jury : M. Philip Balsiger

Soutenu le 21 septembre 2023



## Remerciements

Ce travail n'aurait pas vu le jour sans la collaboration et le soutien de nombreuses personnes auxquelles je souhaite adresser mes remerciements.

Tout d'abord, je remercie chaleureusement l'ensemble de l'équipe du restaurant Vroom de Genève ainsi que sa clientèle pour leur confiance, leur accueil et les expériences qu'elles et ils ont accepté de partager avec moi.

Je remercie également Anne Catherine Salberg pour son bel accueil et son hébergement tout au long de ma période de terrain.

Un grand merci à Eric Salberg, Wiebke Wiesigel et Catherine Cornut pour leur soutien et les échanges intellectuels qui ont nourris ma réflexion au fil de ce long processus.

Un autre grand merci à Mathias Délétroz et Nicolas Félix pour leurs relectures attentives et avisées.

Mes remerciements à la professeure Ellen Hertz pour ses précieux conseils tout au long de cette recherche.

Merci également au professeur Philip Balsiger pour son expertise et sa disponibilité.



## Table des matières

Introduction.....	5
Une fenêtre sur mon terrain.....	5
Une brève histoire des sourd·e·s en Europe occidentale.....	6
Deux postures irréconciliables ?.....	9
Constitution de mon objet d'étude.....	11
Des <i>Disability Studies</i> aux <i>Deaf Studies</i> .....	11
Critiques des <i>Deaf Studies</i> .....	14
Problèmes publics et changements sociaux.....	16
Méthodologie.....	19
Au commencement, il y a la langue.....	19
Terrain et données produites.....	20
Communication, langues et discours.....	21
Posture sur le terrain.....	23
Et mon militantisme ?.....	24
Ethique et confidentialité.....	24
Introduction à l'analyse : contexte de ma recherche.....	27
Partie 1 : Se familiariser avec un espace et ses usages.....	31
Spatialité et temporalité du lieu.....	31
Transparence de l'espace.....	33
Evénements culturels et lieu de rencontres.....	33
Un espace pour la sociabilité sourde.....	37
Les habitué·e·s.....	40
Partie 2 : Elaborer des enjeux sociaux, politiques et linguistiques.....	43
Des usages différenciés de l'espace.....	43
Normes et valeurs.....	46
Une vitrine pour les sourd·e·s.....	49
Un lieu de ralliement.....	50
Une expérience interstitielle ?.....	51
Partie 3 : Sortir de l'essentialisation.....	55
Retour sur la notion de « culture sourde ».....	55
Transfuge de catégorie.....	58
Langues et communication.....	60
Variété des sociabilités.....	65

Conclusion .....	69
Références bibliographiques.....	73
Corpus de données en ligne.....	79

# Introduction

## Une fenêtre sur mon terrain

### **Vignette ethnographique**

Rue des rois à Genève, il est 19h30. La nuit est froide. C'est la fin du mois de janvier. L'atmosphère est calme. Le bruit de la circulation du côté de la plaine de Plainpalais n'est que lointain. Fermée à la circulation, la rue des rois est en travaux. D'ici l'été, elle deviendra une « zone de rencontre » privilégiant la circulation piétonne et reliant le bloc d'immeubles au cimetière des Rois. A cette heure-ci les machines de chantier dorment jusqu'au lendemain. Les vitrines des magasins sont éteintes. Seul le restaurant est éclairé. Les bais vitrées donnent à voir l'intérieur. La salle est pleine. Attablés ou debout les gens discutent. Les mains bougent, les visages expriment, l'équipe au service s'affaire à servir des verres aux convives et porter des plats aux tables. La salle et le bar sont ornés de décorations du commerce. Des lettres multicolores forment « Joyeux anniversaire ». Sur le bar, une petite lampe projective au plafond des points lumineux de toutes les couleurs. Des ballons sont accrochés tout autour de la salle.

Inconsciemment mon cerveau se prépare à passer du calme de la nuit à un espace bruyant. Mes oreilles s'apprentent à filtrer les décibels. J'entre ; il n'en est rien. La joie, les sourires, la convivialité et le plaisir d'être ensemble s'expriment dans une atmosphère sonore à peine plus bruyante que la rue d'où je viens. Je m'approche du bar. « Ah salut, tu arrives juste après les discours. », un habitué du restaurant m'accueille en accompagnant sa voix de signes. L'équipe au service a le sourire, voilà un an que le restaurant a ouvert.

Cette soirée vécue au sein du restaurant en langue des signes Vroom se déroule alors que cela fait plusieurs mois que je m'y rends régulièrement pour aider au service ou m'entraîner à la langue des signes avec des habitué·e·s des lieux.

Vroom, comme l'explique ses fondateurs et fondatrices sur le site internet du restaurant, c'est une onomatopée qui a été choisie comme nom car elle est l'expression visuelle d'un bruit. Par l'onomatopée les personnes sourdes comme les personnes entendantes peuvent imaginer un environnement sonore. Ce nom représente la conception d'une égalité entre les entendant·e·s et les sourd·e·s que les membres du projet souhaitent voir s'imposer. Un monde égalitaire où l'information et les services à la personne seraient accessibles aussi bien via une communication auditive que visuelle.

En Suisse, environ 10'000 personnes sont sourdes et environ 20'000 personnes sourdes, malentendantes et entendantes utilisent une langue des signes dans leur quotidien (RTS 2022). Cette population sourde et malentendante fait face à de nombreux obstacles qui la placent dans une situation d'inégalité vis-à-vis des personnes entendantes. En 2022, le service

juridique de la Fédération suisse des sourds s'est occupé de 127 cas de discrimination envers des personnes sourdes en Suisse (2023b). Selon la Fédération suisse des sourds la forte augmentation de ces cas depuis 2017 va dans le sens des dernières conclusions du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU (Comité CRS) ; la Suisse continue de violer les droits des personnes handicapées. Elle dénonce une trop grande propension à refuser aux sourd·e·s l'égalité des droits et des chances. Ces inégalités se retrouvent particulièrement dans les domaines de la santé, du travail et de la formation en raison des refus de financer l'intervention d'interprètes en langue des signes. Pour la Fédération suisse des sourds, il est urgent que la Suisse se dote d'une loi reconnaissant les trois langues des signes utilisées sur son territoire au même titre que les langues vocales officielles.

Ces obstacles et discriminations prennent racines dans un contexte historique empreint de stigmatisation et de stéréotypes négatifs sur les sourd·e·s et leurs langues.

### **Une brève histoire des sourd·e·s en Europe occidentale**

L'histoire des personnes sourdes et des langues des signes est intimement liée à la manière dont est perçue la différence sourde et le mode de communication qu'elle implique par la majorité que constitue les entendant·e·s. En effet, une longue controverse scientifique particulièrement dans les champs de la linguistique et de la pédagogie, s'est tenue pour déterminer si les langues des signes étaient bien des langues.

Si les chercheurs et chercheuses en linguistique s'accordent aujourd'hui sur cette qualification (Cuxac 2003 : 3), ces débats qui remontent au 18<sup>ème</sup> siècle ont marqué les existences des sourd·e·s et les langues signées jusqu'à nos jours.

Les débuts de l'institutionnalisation de la langue des signes française (LSF) sont couramment attribués à l'abbé de l'Épée. Celui-ci, confronté vers 1760 à la prise en charge éducative de deux jumelles sourdes, développe une méthode d'enseignement aux enfants sourd·e·s. S'inspirant des signes qu'il observe dans la communication de ses élèves, il associe les signes aux mots français pour leur enseigner la lecture et l'écriture. Sa démonstration de l'efficacité de sa méthode, associée à la généralisation de l'instruction élémentaire en occident, conduit au développement d'instituts spécialisés qui regroupent les enfants sourd·e·s (de Saint Loup 2018 : 1).

Le rassemblement des enfants sourd·e·s au sein de ces écoles permet alors une communauté de signes partagés (Kusters 2014 : 467) établissant les conventions d'un système linguistique

unifié. En effet, jusqu'alors des systèmes de signes émergeaient dans l'entourage direct et familial des personnes sourdes qui vivaient isolées les unes des autres. En rassemblant de manière artificielle la population sourde, les écoles ont permis l'unification d'une langue des signes et son rayonnement à une plus large échelle.

Cette institutionnalisation se déroule en parallèle d'autres courants pédagogiques qui considèrent la communication signée comme un frein à l'éducation et l'intégration des sourd·e·s dans la société à majorité entendante. L'apprentissage de la parole est vu par les adeptes de ces approches comme la seule manière d'atteindre cette intégration.

Cette pédagogie dite oraliste triomphe lors du « Congrès international sur l'amélioration du sort des sourds-muets » qui se tient à Milan en 1880. Les quelques 255 personnes qui y prennent part sont dans une écrasante majorité entendantes et acquises aux méthodes oralistes (Encrevé 2008 : 85). Le principal argument en faveur de l'oralisme mobilisé à ce congrès affirme que si des signes sont proposés dans l'enseignement aux sourd·e·s, ceux-ci ne développeront jamais la parole vocale (RTS 2022).

Le Congrès de Milan se conclut par une résolution qui interdit l'usage des langues des signes dans l'enseignement. Celle-ci est suivie par de nombreux pays d'Europe. Cette interdiction durera un siècle notamment en France et en Suisse où les écoles spécialisées réintroduisent petit-à-petit des langues signées à partir des années 1970 (Hesse, Lengwiler 2017 : 3). Cette date correspond à la période que les sourd·e·s nomment le « réveil sourd ». Des revendications émergent pour plus de droits pour les sourd·e·s, passant notamment par une valorisation des langues des signes.

En France, ce mouvement se construit notamment grâce aux liens entre des sourd·e·s français·e·s et américain·e·s, pays qui n'a pas connu d'interdiction des langues signées dans l'enseignement. Il est porté par la création, en 1976, de l'International Visual Theatre (IVT). Cette institution culturelle parisienne produit un travail artistique contribuant à la réappropriation des langues des signes et au développement de l'idée d'une culture commune aux sourd·e·s (Schetrit et Schmitt 2013).

Parallèlement aux idéologies sur les langues, les corps sourds sont également visés par des politiques liées à des visions stigmatisantes des handicaps. Au 20<sup>ème</sup> siècle, les idéologies eugénistes et l'engagement de la recherche biomédicale dans la correction des corps handicapés vus comme anormaux et inutiles (Mottier 2012, Fougeyrollas et Gaucher 2004 :

134) ont de lourds impacts sur la vie des sourd·e·s. Les prescriptions de stérilisation ou la déportation des sourd·e·s par le régime nazi en sont parmi les exemples les plus effroyables (Delaporte 2002 : 56-57, RTS 2015).

Les avancées dans la recherche biomédicale fondent l'espoir de pouvoir « réparer » les sourd·e·s. Ces approches ramènent ainsi la surdité uniquement à une dimension biologique et pathologique d'écart à la norme qu'il faut corriger (Gaucher 2013 : 94).

L'implant cochléaire est développé dans le sillage de cette approche qui tente de réparer le handicap sensoriel. Ce dispositif consiste en un procédé chirurgical qui implante des électrodes pour stimuler les terminaisons nerveuses liées à l'audition directement dans la cochlée, partie de l'oreille interne qui assure l'audition. L'apparition de cette technologie alimente le débat entre les tenant·e·s de cette approche biomédicale et ceux d'une approche ethno-linguistique de la surdité comme l'exemplifie Yves Delaporte :

En 1992, à « La Marche du siècle »<sup>1</sup>, un intervenant a choqué en comparant l'implantation cochléaire d'enfants sourds à ce que seraient des greffes de peau blanche sur des peaux africaines pour résoudre la question noire. (2002 : 72)

En effet, pour les sourd·e·s, la notion de handicap n'est pas propre à les définir. Leur définition passe par le registre de l'ethnie dont l'unité est produite par la dimension linguistique (Delaporte 2002 : 71).

Cette manière de se définir comme une nation apparaît dans les écrits de sourd·e·s du 19<sup>ème</sup> siècle comme Ferdinand Berthier (1803-1886) (Delaporte 2002 : 70). Elle apparaît également dans ces réflexions d'un professeur entendant de l'Institution nationale des sourds-muets Saint-Jacques à Paris :

Si [...] le nombre des muets<sup>2</sup> de naissance eût été assez considérable pour balancer celui des parlants, ils auraient nécessairement formé dès lors un corps de nation, et, en supposant d'égale force ces deux nations rivales, elles se seraient partagée [sic] la terre : on aurait eu le pays des parlants et celui des muets ; ou bien, ce qui pouvait arriver si la nation des muets eût été beaucoup plus nombreuse que celle des parlants, elle aurait eu d'abord son langage des gestes, qui, après avoir été perfectionné, aurait eu ses habitudes, ses usages, ses lois et ses sciences ; et je ne fais aucun doute que non seulement elle aurait fait toutes les découvertes, mais encore elle aurait excellé dans les arts de son ressort : la pantomime, le dessin, la peinture et l'architecture. Nul doute même que cette nation, vu son aptitude pour les mathématiques et le grand exercice

---

<sup>1</sup> Émission télévisée française

<sup>2</sup> Il s'agit de la manière d'appeler les sourd·e·s en 1844. Les entendant·e·s sont des « parlant·e·s ». Voir Delaporte (2002) pour une histoire de l'évolution de la dénomination des sourd·e·s en France.

de la vue, n'eût perfectionné les arts qui en dépendent. (Paulmier, 1844 : 18 cité par Delaporte 2002 : 70)

Cette citation rend compte de cette dimension ethnoлингistique qui structure, aujourd'hui encore, la manière de se définir des sourd·e·s. Les langues signées et l'acuité visuelle des sourd·e·s définissent un peuple et des pratiques culturelles propres<sup>3</sup>.

Cette approche pose toutefois la question de la participation sociale des sourd·e·s et de leur inclusion dans la société civile, qui reste à majorité entendant (Gaucher 2008 : 61). Cette question de l'intégration à la majorité entendant est au cœur de la polarisation des deux approches opposées qui se cristallisent au 19<sup>ème</sup> siècle en France notamment. Les reproches formulés aux institutions spécialisées les accusent de ne pas « rendre les sourds-muets à la société des hommes en leur donnant les moyens de communiquer dans la langue nationale et leur inculquer une base d'instruction » (de Saint Loup 2018 : 10). Les sourd·e·s signant nourrissent un rejet de la société entendant tandis que les personnes opposées à l'enseignement en langue des signes dénoncent l'incapacité des sourd·e·s signant à maîtriser la langue nationale écrite et orale. La mise en évidence de cette soi-disant incapacité conduit notamment les médecins à assimiler les sourd·e·s à des idiots et des arriérés (*ibid.*).

## Deux postures irréconciliables ?

Entre les approches biomédicales développées par les entendant·e·s et les approches ethnoлингistiques, les termes du débat se cristallisent au sein d'une dichotomie sourd·e·s/entendant·e·s qui de prime abord semble irréconciliable. Les entendant·e·s ne pensent les sourd·e·s que par le prisme du handicap et de l'écart à la norme. Les sourd·e·s se distancient des entendant·e·s qui ne peuvent pas comprendre la réalité sourde et se replient sur elleux-mêmes.

Pourtant, mon expérience vécue au sein du restaurant Vroom, qui rassemble des sourd·e·s et des entendant·e·s, me suggère que cette polarisation du débat idéologique n'incarne pas vraiment les pratiques et les liens se nouant au quotidien entre les personnes qui fréquentent ce lieu.

---

<sup>3</sup> Il découle de cette approche ethnoлингistique la proposition en 1972 d'écrire le nom Sourd·e·s avec une majuscule pour marquer l'appartenance à un groupe culturel. N'ayant pas relevé cette pratique sur mon terrain, je choisis de l'écrire sans majuscule.

Partant de ce constat, je me demande : **Comment la diversité des sociabilités qui se déploient au restaurant Vroom déconstruit une vision essentialisée et amène à remettre en question la dichotomie sourd·e / entendant·e ?**

Cette question est abordée grâce à un travail de terrain de plusieurs mois au sein de Vroom où j'ai notamment pris part au fonctionnement du restaurant et participé à divers événements qui y étaient organisés.

Les ancrages théoriques qui soutiennent mon travail de terrain et d'analyse sont explicités dans le chapitre suivant. Je reviens ensuite sur les aspects méthodologiques de ma recherche avant de plonger dans une analyse de mes données en trois parties.

La première partie permet de se familiariser au lieu étudié en rendant compte des spécificités et des usages de l'espace du restaurant. La deuxième partie élabore les enjeux sociaux, linguistiques et politiques qui structurent ce lieu par le prisme de l'entreprise morale des fondateurs et fondatrices du restaurant. L'enjeu sociopolitique de la visibilité des sourd·e·s dans l'espace public implique alors un processus d'essentialisation stratégique qui distingue dans une logique binaire les sourd·e·s des entendant·e·s. A partir de cette dichotomie sourd·e·s/entendant·e·s, la dernière partie de l'analyse montre de quelles manières les pratiques et les sociabilités qui se déploient au sein du restaurant remettent en cause cette conception essentialisée.

## Constitution de mon objet d'étude

Le sujet de cette étude est le fruit de l'ensemble de mon parcours universitaire commencé en 2016. Tout a débuté par mon intérêt pour la langue des signes française et pour la population sourde de Suisse romande. Je me suis alors nourrie de nombreuses contributions scientifiques couvrant différents champs tels que les *Disability Studies*, les *Deaf Studies*, l'anthropologie des sourd·e·s (*Deaf Anthropology*), les *Subaltern Studies*, les théories sur la culture et l'ethnicité, la sociologie des problèmes publics et l'étude des changements sociaux. Je dresse ici la cartographie de mes influences et de mes positionnements théoriques formant mon objet d'étude.

### *Des Disability Studies aux Deaf Studies*

Les *Disability Studies* émergent dans les années 1970. Il s'agit d'une critique radicale de la vision du handicap comme une anormalité, un état tragique que les connaissances et la recherche biomédicale se doivent de corriger. Ce modèle biomédical s'inscrit dans l'héritage de la période post-révolution industrielle qui perçoit le « corps handicapé » comme inutile (Gaucher, Fougeyrollas 2004 : 134). En réaction, les *Disability Studies* développent une pensée plus globale du handicap qui inclut l'environnement physique et social de la personne concernée. Ainsi, la situation de handicap n'est pas ramenée au seul individu mais se crée en fonction des obstacles que l'environnement produit. Ces obstacles ont alors pour effet de compromettre ou de réduire les possibilités de participation au social des personnes en situation d'incapacité (2004 : 136).

En parallèle aux réflexions menées au sein des *Disability Studies*, il se développe, d'abord aux Etats-Unis, un champ universitaire et militant nommé *Deaf Studies*. La date retenue pour la fondation de ce champ disciplinaire est celle de la publication en 1972 de l'article "Implications for Sociolinguistic Research among the Deaf" dans le premier numéro de la revue *Sign Language Studies*.

Dans cet article, le sociolinguiste James Woodward appelle à une recherche scientifique qui prend en compte les aspects linguistiques, sociaux et culturels des communautés sourdes (Friedner et Helmreich 2012 : 82). Il propose d'écrire le terme *Deaf* avec une majuscule pour marquer l'appartenance des « Sourd·e·s » à un groupe culturel (2012 : 74). L'étude des langues signées est centrale dans la constitution des *Deaf Studies* comme celle de William C. Stokoe en 1972 sur l'American Sign Language (ASL) (Gaucher 2020).

Dans les années 1980, la proposition de Woodward est reprise par le *Deaf Pride movement* aux Etats-Unis, qui s'inspire du mouvement des droits civiques et de libération des années 1960 et 1970 (Shapiro 1994 cité par Friedner et Helmreich 2012 : 74). Les *Deaf Studies* se distancient alors principalement des *Disability Studies* par leur rejet de la notion de handicap, vue comme non représentative de la réalité sourde. Les recherches se structurent notamment autour de la notion de « culture sourde » partagée par une communauté unie par la langue des signes (Friedner et Helmreich 2012 : 74).

Les *Deaf Studies* développent également la notion « d'audiocentrisme ». Cette notion désigne les tendances aussi bien dans les interactions quotidiennes que dans les productions théoriques à « faire de l'audition et de la voix les discriminants clés de la sociabilité humaine » (Friedner et Helmreich 2012 : 73, traduit de l'anglais). A la manière de l'ethnocentrisme, qui place son point de vue culturel comme la norme de référence, l'audiocentrisme place le fait d'entendre comme la seule manière d'être au monde. C'est par exemple, l'audiocentrisme qui pousse certain·e·s linguistes à identifier la communication vocale comme supérieure à la communication visuelle (Delaporte 1998 : 17). L'audiocentrisme aurait alors pour conséquence de penser « que l'humanité, l'intelligence et la raison ne sont liées qu'à l'audition » (Bertin 2019 : 64).

L'origine des *Deaf Studies* le montre, cette approche culturaliste de la surdité s'est développée au sein de relations étroites entre recherches académiques et activités militantes. Dans le livre intitulé *Paroles de sourds : à la découverte d'une autre culture* (2018), initié par l'auteur et militant sourd français Patrick Belissen, plusieurs personnes racontent leur parcours de vie. Les témoignages identifient le moment où elles se sont rendues compte de leur appartenance à la culture sourde comme un événement particulièrement important de leur parcours de vie.

En effet, comme la majorité des sourd·e·s grandissent dans des familles entendantes, la découverte parfois sur le tard d'un ensemble de personnes avec lesquelles la communication via une langue visuelle est sans entrave constitue un événement source d'empouvoirement. Cette découverte est d'autant plus structurante qu'elle est liée à des souffrances et des frustrations notamment dans l'expérience scolaire où les langues des signes étaient majoritairement interdites dans plusieurs pays d'Europe occidentale jusque dans les années 1970-80. L'apprentissage de la parole orale, alors prônée par la pédagogie majoritaire, constituait un processus fastidieux et pas nécessairement couronné de succès.

Comprendre comment émerge l'appartenance à la culture sourde chez ces personnes alors même qu'elles grandissent au sein de familles entendant et évoluent dans un environnement majoritairement entendant devient, dès les années 1980, une question centrale des recherches des *Deaf Studies* (Friedner et Kusters 2020 : 33-34). De ce fait, les écoles pour enfants sourd·e·s constituent des objets d'études importants contribuant au développement de l'idée d'un « monde sourd » distinct de celui des entendant·e·s (Friedner et Kusters 2020 : 36).

Dans son ethnologie de la surdimutité, Yves Delaporte (2002) décrit le rôle des institutions scolaires, souvent des internats, pour les populations sourdes d'Ile de France et de Bourgogne. Il les qualifie de « pays des sourds » où s'opèrent la socialisation des enfants et la découverte de leur appartenance au « monde sourd » où plus aucun obstacle communicationnel ne s'impose. C'est dans ces institutions que s'apprend la langue des signes dans un constant contournement et détournement des interdictions de la pratiquer, énoncées par les organes institutionnels jusque vers la fin du 20<sup>ème</sup> siècle (2002 : 231). Le réseau social et associatif des sourd·e·s adultes est également étroitement lié aux institutions scolaires fréquentées dans leur enfance. Les écoles pour sourd·e·s constituent pour Yves Delaporte un élément important de la construction de la culture sourde (2002 : 141).

Les fermetures des écoles pour enfants sourd·e·s et le déclin des réseaux associatifs ont également fait l'objet de différentes études et analyses. Certaines pointent l'approche pédagogique dominante et l'usage des technologies tel que l'implant cochléaire comme facteurs explicatifs de ce recul des institutions sourdes (Friedner et Kusters 2020 : 36). Cette approche biomédicale de la surdit  attire de vives critiques et des actions de résistance dans les populations sourdes à l'instar de cet exemple cité par Yves Delaporte :

Pour combattre la politique d'intégration scolaire qui conduit à placer des enfants sourds dans des écoles ordinaires, l'Union nationale des sourds anglais a attaqué en justice son gouvernement pour infraction à la convention des Nations unies sur le crime de génocide, qui interdit aux États de transférer dans un autre groupe des enfants de minorités ethniques. (Lane, 1986 : 60 cité par Delaporte 2002 : 70)

Cette élaboration de la minorité sourde en minorité ethnique constitue l'élément clé de la prise de distance des *Deaf Studies* avec les *Disability Studies*. Elle est construite dans une expérience de la différence sourde centrée sur une composante ethno­linguistique d'une identité sourde définie par une culture et une histoire commune (Fougeyrollas 2016 : 5).

## Critiques des *Deaf Studies*

Les critiques de l'approche culturaliste des *Deaf Studies* relèvent particulièrement les essentialismes qu'elles produisent concernant les données biologiques et les pratiques sensorielles des sourd·e·s et des entendant·e·s (Friedner et Kusters 2020 : 33). En réponse, les auteur·e·s se réclamant de la *Deaf Anthropology* proposent une recherche d'équilibre via une posture soutenant les revendications militantes autour de la singularité sourde tout en développant un point de vue critique des essentialismes qu'elles ont tendance à produire (*ibid.*).

Par exemple, la primauté de la vue dans les recherches des *Deaf Studies* est critiquée par certain·e·s auteur·e·s comme un réductionnisme, cantonnant les sourd·e·s au silence et les qualifiant de *People of the Eye* (référence au titre du livre de Lane et al. 2011 cité par Friedner et Kusters 2020 : 39). Pour s'en affranchir, les phénomènes d'infrasons – ondes sonores à basse fréquence – et de vibrations – perceptibles par tout être vivant – sont mobilisés pour sortir des dichotomies son/silence et entendre/ne pas entendre. Ces approches ouvrent des perspectives de recherches plus complètes dans les perceptions du monde par les corps sourds, incluant notamment les pratiques sonores et musicales présentes dans la vie des sourd·e·s (Friedner et Helmreich 2012 : 77-78).

Ce type de critique va également dans le sens d'une déconstruction de l'existence d'un « groupe sourd » homogène. C'est aussi ce que propose Rogers Brubaker (2004) dans sa critique de l'utilisation du concept de groupe en sciences sociales et notamment pour parler d'ethnicité. Cette tendance qu'il nomme « *groupism* » consiste à penser l'ethnicité, la race, la nation, le genre, la sexualité, l'âge, la classe, la in/validité (capacité), la religion ou encore le statut de minorité en termes de substance, de chose ou d'entité menant à la création de groupes distincts, homogènes à l'intérieur et délimités à l'extérieur. Ces groupes pris comme unités de l'analyse sociale ne peuvent que mener à une représentation figée des processus sociaux et des organisations sociales. Pour dépasser le *groupism*, l'auteur propose de repenser l'ensemble de ces catégories dans une optique relationnelle et processuelle. Le groupe ne constitue plus une catégorie analytique. Il propose le terme de *groupness* en tant que variable conceptuelle contextuelle et fluide. Cela signifie qu'il est plus fertile de penser l'ethnicisations, la racialisation, la nationalisation, comme des processus politiques, culturels, sociaux et psychologiques.

En effet, sur le terrain, je me suis vite rendu compte que les « sourd·e·s » ne constituent pas un groupe homogène aux frontières clairement définies. En effet, les histoires de vie, les contextes d'émergence de la surdité, les contextes familiaux et scolaires, les modes de communication développés par les personnes sont autant d'éléments non exhaustif qui forgent des profils, des intérêts et des pratiques d'interactions variées.

Il n'en reste pas moins que les acteurs et actrices sociales se définissent par rapport à des Autres identifiant leurs différences et leurs ressemblances d'avec des Nous (Jenkins 2000 : 7-8). Dans sa théorisation de l'ethnicité Fredrik Barth introduit le terme d'*ethnic boundary*. Comme le rappelle Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart, par cette notion, l'auteur souligne le fait que :

(...) l'appartenance ethnique ne peut se déterminer que par rapport à une ligne de démarcation entre les membres et les non-membres. Pour que la notion de groupe ethnique ait un sens, il faut que les acteurs puissent rendre compte des frontières qui marquent le système social auquel ils estiment appartenir et au-delà desquelles ils identifient d'autres acteurs impliqués dans un autre système social. (2005 [1995] : 166)

L'attention portée au travail des frontières effectué par les acteurs et actrices sociales notamment entre les catégories « sourd·e·s » et « entendant·e·s » constitue une piste d'analyse intéressante pour l'anthropologie des sourd·e·s. En effet, si les travaux de Bath (1969) sont ancrés dans la critique de la notion « d'ethnies » utilisée par l'anthropologie d'alors, sa proposition permet plus largement « de prendre pour objet des processus problématiques d'identification et d'altérisation » (Poutignat et Streiff-Fénart 2017 : 81).

Le terme « culture » comme catégorie analytique pose les mêmes problèmes que celui de « groupe » en proposant une image réifiée d'une réalité sociale pourtant en constant mouvement. Dans ce sens, le concept de « sociabilité sourde » de Michele Friedner (2014) émerge pour « [faire] référence aux personnes sourdes qui interagissent et entretiennent des relations sociales les unes avec les autres » (Kusters 2014 : 467 traduit de l'anglais). Annelies Kusters propose d'abandonner les concepts fondateurs des *Deaf Studies* tels que « identité sourde », « monde sourd », « communauté sourde » et « culture sourde » pour ce concept plus large et inclusif (2014 : 467). Celui-ci permet en effet, de mettre au centre de l'analyse la nature dynamique et processuelle des relations entre individus.

La notion de culture sourde en tant que catégorie émiqne n'en reste pas moins importante dans l'analyse de mes données. En effet, cette notion qui découle des recherches des *Deaf*

*Studies* est passée dans le sens commun et est utilisée au quotidien par les sourd·e·s (Friedner et Kusters 2020 : 35). Ainsi, cette catégorie est également très présente sur mon terrain dans le travail des frontières entre les sourd·e·s et les entendant·e·s. J'aurai l'occasion d'en donner des exemples au cours de mon analyse.

De manière générale, elle constitue un élément à la fois de la valorisation des vécus des sourd·e·s dans leur propre identification à ce groupe et dans la dénonciation de discriminations sociales envers les sourd·e·s opérées par la majorité entendante. Cette valorisation par la catégorie de culture permet le renversement du stigmate initialement apposé de l'extérieur via le registre de la tare et de la déficience.

Par sa théorisation de « l'essentialisme stratégique » Gayatri Chakravorty Spivak montre que dans ce cas-là l'essence ne contient plus de référence à la biologie, mais permet d'établir la reconnaissance d'une expérience commune (Landrin 2020 :15). Cette expérience commune ainsi établie permet de revendiquer l'accès à des espaces qui ont été jusqu'ici refusés. Elle justifie par exemple l'élaboration de textes de lois à même de garantir les droits sociaux du groupe ainsi identifié.

## Problèmes publics et changements sociaux

Mes données de terrain m'ont également amenée à m'intéresser à la sociologie des problèmes publics. Ce champ s'intéresse à l'analyse de la construction de faits sociaux en problèmes publics (Neveu 2022 : 7) en mobilisant notamment la notion d'entrepreneur :

Les problèmes publics sont le fruit d'activités concurrentielles de mobilisation, de « traduction », de mise en récit. Ni un « voile islamique », ni la contamination radioactive autour de Fukushima, ni un taux de pression fiscale ne parlent. Ils sont parlés. Ils ont besoin de cet équivalent de l'impresario qu'est l'entrepreneur de cause. Leur capacité à capter l'attention est tributaire de cadrages, d'association à des croyances, à des émotions capables de toucher beaucoup de personnes et/ou celles qui ont un pouvoir de décision dans le domaine concerné. (Neveu 2022 : 5)

Ces processus mettant en liens les acteurs et actrices sociales dans la construction des normes et des problèmes sociaux est au cœur du travail d'Howard S. Becker. Dans son livre *Outsiders*, il définit le concept d'entrepreneur de morale pour désigner les individus qui prennent l'initiative de la définition de nouvelles normes sociales. Il distingue deux types d'entrepreneurs. Il y a tout d'abord ceux qui fabriquent les normes et il y a ceux qui les font appliquer (1985 : 171). Les entrepreneurs de morale remplissent alors la fonction d'étiqueter

les pratiques et les individus qui dévient de la norme dans des processus d'interactions dynamiques :

Les entrepreneurs de morale peuvent élargir la palette des comportements délinquants et donc leurs cibles, ils peuvent passer de l'invitation à s'amender à la répression comme ce fut le cas avec le basculement prohibitionniste du mouvement anti-alcoolique [Gusfield, 1961]. Les déviants ne sont pas des cibles passives. Ils peuvent mieux dissimuler leurs pratiques, feindre d'en avoir honte sans les altérer mais aussi les afficher comme trophée et non stigmaté, quand une « gay pride » répond à la pathologisation des homosexuels. (Neveu 2022 : 28)

Sur mon terrain, j'identifie des entrepreneurs de cause et de morale qui produisent des discours mobilisant un registre que j'associe à l'utopie. Comme le définit Quentin Deluermoz « [l'utopie] désigne un lieu fictif, créé par un auteur ou un groupe de personnes, dans lequel il est possible d'imaginer une société idéale, et de dénoncer par là les travers de son temps » (2014 : 9).

Dans sa réflexion sur les alternatives au capitalisme et l'élaboration d'une société plus égalitaire et émancipatrice pour les individus, Erik Olin Wright développe le concept « d'utopies réelles ». Cette idée incarne la tension entre les rêves et la pratique qui « implique de développer des visions d'alternatives aux institutions dominantes qui incarnent nos aspirations les plus profondes à un monde dans lequel tous les individus ont accès aux conditions nécessaires pour mener une vie épanouie » (Wright 2013 : 3 traduit de l'anglais).

Il identifie alors trois types de stratégies pour créer ces utopies réelles parmi lesquelles les stratégies interstitielles. Ce type de stratégie vise à occuper un espace disponible et par son existence « montrer qu'un autre monde est possible » (2013 : 22 traduit de l'anglais). Cette démonstration permet par la suite de faire pression politiquement afin d'élargir ces espaces. L'auteur identifie une pluralité d'objectifs au sein des entrepreneurs et entrepreneuses de ce type de projets qui partagent néanmoins une même conviction :

Certaines de ces activités s'inscrivent en effet dans une vision globale qui milite pour la reconstruction de la société dans son ensemble ; d'autres ont des objectifs plus modestes et souhaitent limiter leur action à des secteurs spécifiques de la vie sociale. Certaines sont adossées à une théorie générale de la transformation sociale ; d'autres sont perçues comme des réponses pragmatiques à des problèmes sociaux particuliers. Néanmoins, ces activités interstitielles partagent la conviction de construire des institutions alternatives et de favoriser délibérément la création de rapports sociaux qui incarnent des idéaux d'émancipation. (Wright 2017 [2010] : 516)

L'ensemble de ces outils théoriques ont soutenu ma réflexion tout au long d'une démarche de recherche inductive. Les aspects réflexifs, éthiques et méthodologiques sont également indissociables de ma pratique de recherche dans la perspective d'une production de savoirs situés et ancrés dans mes données de terrain.

# Méthodologie

## Au commencement, il y a la langue

J'ai découvert la langue des signes française alors que j'avais environ 9 ans, au travers d'un dossier paru dans ma revue jeunesse préférée. Ce magazine revenait sur l'histoire en France de l'interdiction puis de la réintroduction de la langue des signes française par le biais d'une petite BD. Mon père, constatant mon intérêt, me ramena un soir un lexique de LSF emprunté à la bibliothèque municipale. Je me rappelle très précisément, la fascination que j'ai éprouvée face à cette découverte ; les sourd·e·s pouvaient dire avec leurs mains<sup>4</sup> tout ce que moi je pouvais dire avec ma bouche !

Plusieurs années plus tard, c'est par le biais de ma formation professionnelle que j'ai à nouveau rencontré la langue des signes<sup>5</sup>. J'ai commencé à l'apprendre pour communiquer avec mon collègue de travail qui était chargé de m'encadrer dans mon apprentissage. A l'atelier, nous parlions de sa surdité et des différences de perception du monde qui nous entourait. Il me racontait aussi certaines situations cocasses avec des entendant·e·s démuni·e·s face aux différences communicationnelles. Dans son discours, il y avait le souci que la réalité des sourd·e·s soit connue et prise en compte et que la langue des signes soit valorisée. Je me souviens qu'il corrigeait systématiquement les entendant·e·s qui disaient « langage des signes ». En effet, cette dénomination est inexacte. Comme l'explique la chercheuse Florence Encrevé dans l'émission radio *Vacarme* (RTS 2022), le langage désigne la faculté des individus à s'exprimer et à communiquer entre eux. Une langue est un système d'expression partagé par un groupe. Ainsi, la faculté de langage d'un individu se traduit par l'utilisation d'une ou plusieurs langues.

Au contact de mon collègue de travail et au fil des rencontres via les cours de langue, j'ai petit-à-petit découvert un rapport au monde, une langue et des pratiques communicationnelles et je me suis sentie terriblement attirée par tout ceci. Les revendications portées par les associations de défense des intérêts des sourd·e·s ont continué à m'interpeller. J'étais notamment sensible aux questions d'accessibilité aux services publics et aux domaines culturels souvent restreinte par la non prise en compte des spécificités communicationnelles et linguistiques des personnes sourdes.

---

<sup>4</sup> J'ai compris plus tard que les langues des signes ne mobilisent pas que les mains mais également les expressions faciales et le corps de manière globale.

<sup>5</sup> J'utiliserai la désignation raccourcie « la langue des signes » lorsqu'il s'agit de la langue des signes utilisée en Suisse romande. Il s'agit de celle qui est majoritairement présente sur mon terrain.

En commençant mes études universitaires, j'ai continué à apprendre la LSF via des cours en groupe notamment au centre culturel sourd de Lausanne. J'avais alors la certitude que la surdité et la langue des signes constitueraient la thématique de mon mémoire de master. Toutefois, en débutant mon master au printemps 2020, juste au début de la pandémie de covid-19, les possibilités de terrain et de rencontres se sont massivement réduites.

C'est durant cette période que j'ai pu néanmoins effectuer deux entretiens exploratoires dans le cadre d'un séminaire de méthodes. Ces entretiens effectués en ligne, en présence d'une interprète, portaient sur l'accès pour les sourd·e·s aux offres culturelles de Suisse romande. Ces échanges avec mes deux informatrices, toutes deux sourdes, m'ont permis de me familiariser avec des discours et des vécus sourds en Suisse romande. Dans ces discours, le manque de visibilité des sourd·e·s et de leur langue dans l'espace public était décrit comme l'une des composantes majeures d'une situation globalement inégalitaire entre sourd·e·s et entendant·e·s.

Alors que les mesures sanitaires se relâchaient un peu au début de l'année 2022, j'ai recherché des moyens de pratiquer la langue des signes. En effet, comme toute langue lorsqu'elle n'est pas pratiquée, elle s'appauvrit. J'ai alors cherché à rencontrer des sourd·e·s qui seraient d'accord d'échanger régulièrement avec moi en LSF. J'ai pu rencontrer quelques personnes, mais cela leur demandait un investissement en temps trop important, ce qui rendait cette stratégie irréaliste.

J'ai finalement choisi de m'intéresser à un projet dont je suivais la mise en place depuis quelques temps via internet et les réseaux sociaux. Le projet de restaurant Vroom avait l'avantage d'être inédit en Suisse romande et m'apportait une unité de lieu dans laquelle m'immerger totalement.

## **Terrain et données produites**

Le cœur de mon terrain s'est déroulé au restaurant Vroom de la fin août 2022 au début de l'année 2023. Le restaurant était alors dans sa première année de fonctionnement. J'ai, par la suite, continué à côtoyer des personnes sourdes à diverses occasions informelles. Ces moments et interactions signées ont continué à inspirer mes réflexions durant mon travail d'analyse de mon expérience au sein de Vroom.

Mes données sont constituées d'une vingtaine d'observations participantes lors desquels j'ai travaillé comme serveuse, assisté aux événements organisés (conférence, exposé, projections

de film, match sportif, soirée jeux), discuté autour d'un verre ou d'un repas avec les employé·e·s et les habitué·e·s du restaurant.

En effet, dans un premier temps, j'ai rencontré le gérant du restaurant pour lui demander d'effectuer un stage en tant que serveuse pour comprendre de l'intérieur comment fonctionne le restaurant. Ce statut m'a permis de m'intégrer à l'équipe du restaurant et de me faire connaître rapidement auprès des habitué·e·s du lieu. L'équipe du restaurant a également accepté que j'assiste aux réunions mensuelles où une interprète est présente pour assurer la communication entre tou·te·s les membres de cette équipe mixte sourdes et entendants.

Par la suite, j'ai constaté qu'en tant que serveuse, les discussions que je pouvais avoir avec des membres du personnel ou des client·e·s étaient très souvent interrompues par les nécessités du service. Cette situation m'empêchait de mener des échanges prolongés propices à me faire progresser dans ma compréhension et ma pratique de la LSF. Elle créait également une grande fatigue physique et cognitive du fait du travail de service cumulé au fait d'évoluer dans un environnement linguistique différent du mien. Il me fallait me mettre dans des situations d'observation avec moins de contraintes. J'ai alors changé de stratégie d'observation en me rendant au restaurant le soir pour des moments informels et des soirées de discussion et de jeux entre sourd·e·s et entendant·e·s organisés par l'animatrice du restaurant.

Ces données sous forme de notes de terrain prises après chaque observation participante sont complétées par des données tirées des médias et de la communication publique du restaurant via son site internet et sa page Facebook.

## **Communication, langues et discours**

La question des langues et de la communication est centrale dans mon terrain et a déterminé ma production de données. En effet, je n'ai pas un niveau de LSF qui me permet une fluidité totale dans l'interaction signée. J'arrive la plupart du temps à me faire comprendre en mêlant LSF, mime et alphabet signé pour épeler des mots français. Ma compréhension est en revanche limitée notamment dans les interactions en groupe où la rapidité d'élocution et la spatialisation du discours nécessite beaucoup d'entraînement avant de pouvoir parfaitement suivre une conversation. Les discours signés auxquels j'ai eu accès sont liés à des situations d'échanges avec une à deux personnes à la fois, ou lors de discussion où une personne du groupe s'assurait de me faire comprendre ce qui s'était dit en me reformulant plus lentement, voir en me traduisant en français oral des bouts de conversation. De manière général, mes données sont empreintes de multiples stratégies et d'hybridations communicationnelles créées

dans l'action, en fonction de la situation et de la créativité des personnes en présence, sans être à l'abri des malentendus nécessitant certains détours indispensables à leur dissipation.

Mes données sont aussi constituées de discours en français oral de sourd·e·s, de malentendant·e·s et d'entendant·e·s, de traduction de discours signés par une interprète notamment lors des réunions d'équipe auxquelles j'ai assisté, ainsi que de propos tirés de discussions en langue des signes dont je notais le contenu de mémoire après chaque observation participante.

Les propos en langue des signes de mes informateurs et informatrices sont majoritairement paraphrasés sur la base de mes notes de terrain. Lors d'interaction plus courtes et simples, j'ai parfois pu noter les successions de signes. Je les retranscris dans mes descriptions en m'inspirant des conventions de transcription des énoncés signés en français écrit, proposées par la revue TIPA.

Un signe est représenté par un ou plusieurs mots de la langue vocale écrit en lettres capitales. Le symbole « + » lie chacune de ces unités lexicales qui forment un énoncé. J'utilise le double slash « // » pour séparer deux signes qui n'appartiennent pas au même énoncé. Les indications de mouvement associé à un signe sont indiquées entre parenthèse. A la fin de la transcription, je propose également entre parenthèse, une traduction en français écrit. J'utilise le point d'interrogation pour marquer les énoncés interrogatifs. En langue des signes la forme interrogative et la ponctuation en général s'expriment par les expressions faciales du locuteur ou de la locutrice. Les signes représentés par les mots en lettres capitales sont visibles en ligne sur le lexique de la langue des signes de la Fédération suisse des sourds<sup>6</sup>.

Exemples de transcription d'énoncés signés :

TOI + ITALIE + ALLER + COMMENT ? // TRAIN ? // VOITURE ? (« *Comment vas-tu en Italie ? En train ou en voiture ?* »)

LUNDI (localisation à droite) + JUSQUE (mouvement de la droite vers la gauche) + VENDREDI (localisation à gauche) + RESTAURANT + OUVRIR + SEPT HEURE (« *Le restaurant ouvre à 7 heures du lundi au vendredi.* »)

---

<sup>6</sup> Lexique de la langue des signes de la Fédération suisse des sourds : <https://signsuisse.sgb-fss.ch/fr/> (consulté le 05.09.2023)

## Posture sur le terrain

En tant que serveuse au restaurant, ma posture n'était pas celle d'une employée. Je ne portais pas le T-shirt du staff et j'étais en renfort de l'équipe. J'ai toujours explicité ma posture aux personnes avec qui j'échangeais plus longuement ou qui me posaient des questions. J'expliquais que j'étais étudiante en anthropologie et que j'étais là pour comprendre comment fonctionne le restaurant dans le cadre de ma recherche de fin d'études.

Dès ma première soirée au service du restaurant, j'ai saisi un élément auquel je ne m'attendais pas à propos de la manière dont j'étais perçue :

Première soirée au service, contrairement au service de midi, il y a une majorité de client·e·s sourd·e·s. Une femme voyant que je ne signe pas avec assurance et que je la comprends mal me demande : ORIGINE + QUOI ? (« *Quelle est votre origine ?* »<sup>7</sup>). Je lui réponds : SUISSE (« *Je suis suisse.* »). Perplexe, elle finit par demander : TOI+ENTENDANTE ?! (« *Vous êtes entendante ?!* »). Un homme à une autre table me demande en passant : TOI+SOURDE ? (« *Vous êtes sourde ?* »), je lui réponds : NON + ENTENDANTE (« *Non, je suis entendante.* »).  
(Carnet de terrain, septembre 2022.)

Alors que j'imaginai, un peu naïvement, que tout le monde verrait que je suis entendante, j'ai réalisé que mes facultés auditives n'étaient pas visibles du tout de l'extérieur. Et plus surprenant encore pour moi, la première hypothèse dans ce contexte était de m'identifier comme étrangère (c'est-à-dire locutrice d'une autre langue des signes) plutôt que comme entendante. J'étais donc par défaut identifiée comme sourde et c'était après m'avoir un peu observée que le doute s'imposait. Doute qui ne pouvait être levé qu'en me posant clairement la question.

Sur mon terrain, j'ai constaté que ma présence et mon intérêt pour la langue des signes provoquaient des réactions majoritairement positives. Il m'a été demandé parfois pourquoi j'apprenais la LSF. Mes efforts pour apprendre une langue qui compte un nombre très restreint de locuteurs et locutrices était pour certain·e·s source d'étonnement. Au sein de l'équipe du restaurant, il m'a également été confié certains rôles d'alliée comme répondre au téléphone ou relire des documents écrits liés à des rapports avec des institutions publiques ou privées.

---

<sup>7</sup> Ma traduction suit ici les conventions du français en termes de formule de politesse dans un rapport de travail de type personnel de service et client·e. Il est à noter que la distinction entre le « tu » et le « vous » formel n'existe pas en langue des signes. L'utilisation du pronom informel pour représenter le signe est en lien avec la nécessité de distinguer le signe TOI (s'adresse à une seule personne) du signe VOUS (s'adresse à un groupe de personne).

## Et mon militantisme ?

Sur mon terrain, certain·e·s acteurs et actrices produisent des discours engagés dénonçant la domination d'une majorité (les entendant·e·s) sur une minorité (les sourd·e·s). Cet état de fait m'amène forcément à me questionner sur mon engagement envers mon objet d'étude.

En effet, la question de la posture morale du chercheur ou de la chercheuse est liée à des questions épistémologiques mais aussi politiques. Dans un discours prononcé à la réunion annuelle de la *Society for the Study of Social Problems* en 1966, Howard S. Becker pose la question à l'assemblée de chercheurs et chercheuses face à lui : « De quel côté sommes-nous ? ».

Dans son exposé, il démontre que les travaux en sciences sociales supposent toujours une forme d'engagement liée aux affinités sociales et aux engagements politiques du chercheur ou de la chercheuse ou même tout simplement à la perspective depuis laquelle il ou elle étudie un problème en se plaçant d'un côté ou de l'autre (Fassin et Lézé, 2013 : 476). Pour lui, il n'est pas possible de mener des recherches sans qu'elles soient contaminées par nos sympathies personnelles et politiques. De ce fait, il ne s'agit pas de se demander si oui ou non le chercheur ou la chercheuse prend parti, mais il faut se demander pour qui il ou elle prend parti.

Tout au long de mes études j'ai nourri un grand intérêt pour les rapports de pouvoir liés au genre, à la classe, à la race ou à l'in-/capacités. C'est sans doute cet intérêt pour comprendre ce qui se joue dans ces situations sociales vécues comme difficiles ou injustes à l'échelle individuelle ou sociétale qui m'a porté vers les sciences sociales.

Mon positionnement vis-à-vis de mon objet d'étude est donc lié à ma découverte, d'une part, d'une langue que j'ai tout de suite aimée. Et d'autre part, à la mise au jour pour moi de la violence symbolique que représente l'invisibilisation de la population sourde (qui n'en reste pas moins une population présente à l'échelle mondiale) via un processus historique de stigmatisation et une volonté assimilatrice impactant les personnes sourdes au quotidien.

## Ethique et confidentialité

Mon terrain constitue un cas où l'anonymisation n'est pas possible. En effet, il s'agit d'un lieu à caractère unique en Suisse et il existe une forte interconnaissance entre les personnes sourdes en Suisse romande.

Toutefois, j'ai gardé à l'esprit tout au long de mon travail de recherche une règle éthique importante de la recherche ethnographique qui veut que la chercheuse ne mette pas en danger et ne nuise pas à ses informateurs et informatrices par sa recherche (SSE 2011).

Dans ce sens, je n'attribue pas nominativement les propos que je restitue dans mon analyse, mais préfère mettre l'accent sur la fonction ou le rôle de la personne qui les tient. Je suis également attentive à ne pas attribuer des propos qui pourraient être de nature polémique (notamment les positionnements sur les rapports interpersonnels ou professionnels) qui m'auraient été confiés à moi en particulier. C'est pour cette raison que j'utilise volontiers les dénominations généralisées « membre du personnel », « habitué·e du restaurant » ou « client·e du restaurant ». Les propos que j'attribue à une personne clairement identifiable, car occupant une fonction unique (gérant, animatrice, chargée de communication, cuisinière), sont des propos tirés d'interventions publics dans les médias.

La question de l'accessibilité de mes résultats de recherche pour les personnes y ayant pris part est également importante. Ce présent document, écrit selon les standards académiques, ne constitue pas une restitution suffisante de ma recherche auprès de mes informateurs et informatrices. Une réunion de restitution auprès de l'équipe du restaurant sera organisée à l'automne 2023. Je discuterai également à cette occasion, des possibilités d'organiser une restitution plus large, par exemple via une présentation publique avec interprétation en LSF.



## Introduction à l'analyse : contexte de ma recherche

En préambule à l'analyse, je décris le contexte social, linguistique et politique dans lequel s'inscrit ma recherche menée au sein du restaurant Vroom.

Tout d'abord, l'ouverture de l'établissement, en janvier 2022, se déroule dans un contexte social particulier. En effet, cela faisait plusieurs années que les principaux lieux associatifs pour se rencontrer entre sourd·e·s sur l'Arc lémanique avaient disparu.

En Suisse romande, la sociabilité sourde est particulièrement développée dans les agglomérations lausannoise et genevoise. Selon une de mes informatrices, ce fait s'explique par la localisation des principaux lieux de scolarisation des sourd·e·s. L'ECES (école cantonale pour enfants sourds) à Lausanne et l'école de Montbrillant à Genève formaient jusque dans les années 2010 des classes d'enfants sourd·e·s. Ainsi mis en lien au sein de ces structures, les enfants qui y ont grandi, ont eu tendance à rester sur l'Arc lémanique à l'âge adulte, participant à la vie associative et créant des lieux de rencontre pour leurs loisirs.

Ces lieux de rencontre étaient le centre culturel sourd à Lausanne et le foyer des sourd·e·s dans le quartier de Montbrillant à Genève. Celui-ci a fermé en 2017 d'après plusieurs de mes informatrices. Le centre culturel sourd de Lausanne a quant à lui fermé aux alentours de 2019. Ces lieux constituaient des espaces de rencontres informelles gérés par le réseau associatif et propices à organiser des événements ou des cours de langue comme ceux que j'ai moi-même suivis durant plusieurs années au centre culturel sourd à Lausanne. Les raisons exactes de ces fermetures ne me sont pas connues. Un contexte de déclin de l'engagement associatif dont certain·e·s sourd·e·s m'ont fait part pourrait être un facteur explicatif.

Actuellement, les politiques d'intégration en milieu scolaire mise en place notamment dans les cantons de Vaud et Genève ont changé les pratiques de l'ECES et de l'école de Montbrillant. Les enfants sourd·e·s vont en classe avec les entendant·e·s et bénéficient du suivi de professionnel·le·s en surdit  qui se déplacent dans leur classe. L'Institut St-Joseph,  tablissement priv  dans la r gion fribourgeoise, est devenu la seule  cole en Suisse romande qui regroupe des enfants sourd·e·s dans un enseignement bilingue en langue des signes et langue vocale.

Ces politiques publiques sont d cri es par beaucoup de sourd·e·s que j'ai rencontr e·s qui regrettent que les personnes sourdes soient isol es dans leur classe durant l'enfance et n'aient plus suffisamment d'occasion de nouer des liens avec d'autres sourd·e·s. Pour beaucoup de

sourd·e·s avec qui j'ai échangé, les politiques d'intégration scolaire actuelles privilégient les approches médicales de la surdité, notamment via les aides auditives tel que l'implant cochléaire, au détriment de la langue des signes.

A Genève, lorsque le foyer des sourd·e·s de Montbrillant a fermé, certain·e·s sourd·e·s ont pris l'habitude de se rendre au restaurant dans lequel travaillait l'homme à l'origine du projet de restaurant Vroom. L'idée lui est alors venue de recréer un lieu pour les sourd·e·s à Genève.

Le restaurant Vroom s'inscrit également dans un contexte linguistique lié à l'histoire des sourd·e·s. A l'instar d'autres pays européens, en Suisse, les langues des signes ont été bannies de l'enseignement dans les écoles pour sourd·e·s jusque dans les années 1970.

En effet, dès le 19<sup>ème</sup> siècle, la pédagogie oraliste basée sur l'apprentissage de la parole était majoritairement vue comme la seule permettant aux sourd·e·s de s'intégrer dans la société à majorité entendante. Cette pédagogie s'appuyait sur une vision des langues des signes comme forme primitive des langues vocales, les associant à l'animalité (Hesse et al. 2017 : 102, Delaporte 2002 : 20).

Dans la sphère publique et médiatique en Suisse romande, la langue des signes obtient un premier espace télévisuel avec l'émission « Ecoutez voir » dont la première diffusion a lieu le 16 octobre 1982 sur la télévision publique. Cette émission a pour but d'informer le public sourd et malentendant dont l'accès à l'information médiatique est difficile notamment en raison de compétences en lecture souvent insuffisantes (RTS 2012). Renommée « Signes », l'émission a fêté ses 40 ans à l'automne 2022 avec une édition spéciale tournée dans le restaurant Vroom.

Depuis 2008, le téléjournal de la Radio Télévision Suisse est traduit en langue des signes. L'offre d'émissions s'est peu à peu étoffée dès 2018 avec la traduction d'un magazine de consommation, puis d'une émission dédiée à la santé et d'un magazine économique au début de l'année 2022.

Lors de la pandémie de covid-19, les conférences de presse du Conseil fédéral retransmises à la télévision publique ont été traduites simultanément en langues des signes. Une première en Suisse qui ne constitue cependant pas la norme lors d'interventions médiatiques importantes des autorités fédérales. Par exemple, la conférence de presse télévisée traitant du rachat de la banque Crédit Suisse qui a marqué l'actualité internationale du début de l'année 2023 n'a pas fait l'objet d'une traduction en langues des signes.

Le contexte linguistique dans lequel s'implante le restaurant Vroom est ainsi caractérisé par une présence limitée des langues des signes dans l'espace public et médiatique qui tend toutefois à s'étendre. Ce mouvement de développement de la présence des langues des signes dans ces espaces est induit particulièrement par les mobilisations politiques d'organisations non-gouvernementales liées aux domaines du handicap et de la surdité.

En effet, sur le plan institutionnel, la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) entrée en vigueur en 2004 stipule notamment à l'article 1 :

La présente loi a pour but de prévenir, de réduire ou d'éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées.

Elle crée des conditions propres à faciliter aux personnes handicapées la participation à la vie de la société, en les aidant notamment à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux, dans l'accomplissement d'une formation ou d'une formation continue et dans l'exercice d'une activité professionnelle.

Toutefois, les mesures étatiques découlant de cette loi sont jugées insuffisantes à éliminer les barrières qui s'érigent particulièrement sur les parcours de formation ainsi que sur la vie professionnelle et citoyenne des personnes sourdes. Les organes de défense des intérêts des personnes sourdes pointent notamment du doigt le nombre maximum d'heures d'interprétation en langue des signes pris en charge par l'assurance invalidité. Ce nombre d'heures est jugé inadéquat vis-à-vis des besoins réels par exemple lors d'une formation universitaire ou d'un poste de travail en entreprise (Gremaud 2023).

Ainsi, la Fédération suisse des sourds s'engage « pour que les barrières d'accès soient supprimées pour les personnes sourdes et malentendantes, pour qu'elles aient les mêmes droits et les mêmes chances, pour que la langue des signes soit reconnue sans restriction et pour que la culture des sourds soit protégée » (2023a).

Cet engagement mobilise une conceptualisation du handicap spécifique, théorisée dès les années 1970 au sein des *Deaf Studies* (Friedner et Helmreich 2012 : 74). Ce champ de recherche développe notamment une théorie culturaliste se distançant de la notion de handicap en la remplaçant non plus dans le corps sourd mais dans les interactions entre sourd·e·s et entendant·e·s. Cette théorisation est centrée sur les spécificités des personnes sourdes désignées comme une minorité ethnolinguistique (Fougeyrollas 2016 : 5).

À la suite de l'adoption en décembre 2022 par le Conseil des Etats d'une motion du Conseil national, le Conseil fédéral travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle loi

reconnaissant les trois langues des signes suisses que sont la Deutschschweizer Gebärdensprache (DSGS), la langue des signes française (LSF) et la Lingua dei segni Italiana (LIS). Cette base légale a pour but de permettre la mise en place de mesures concrètes vis-à-vis des obstacles que rencontrent au quotidien les personnes sourdes et malentendantes en Suisse. A ce jour, trois cantons ont ajouté une langue des signes à leur constitution. Il s'agit des cantons de Genève, de Zurich et du Tessin (Gremaud 2023).

Le 22 août 2023, la Fédération suisse des sourds saluait l'ajout des langues des signes de Suisse à la liste des traditions vivantes du patrimoine culturel immatériel de la Suisse dans le cadre de la Convention de l'UNESCO. Dans son communiqué de presse, la Fédération suisse des sourds réaffirme l'importance des langues des signes comme « élément centrale de [la] culture [des sourd·e·s] » (FFS 2023c), justifiant l'urgence de les reconnaître juridiquement.

Je reviendrai dans l'analyse sur les manières par lesquelles les entrepreneurs et entrepreneuses du projet de restaurant Vroom prennent part également à cet engagement socio-politique en faveur d'une meilleure reconnaissance des langues des signes et de la « culture sourde ».

Sur le plan pratique, le restaurant Vroom est structuré sous la forme d'une fondation confiant la gérance de l'établissement à l'homme à l'origine du projet. Celui-ci est au bénéfice de plusieurs années d'expérience dans la restauration. Le restaurant a ouvert ses portes début 2022 après une levée de fonds rendue possible notamment par un *crowdfunding*. Il employait lors de mon terrain des serveurs et serveuses, cuisinièr·e·s et aides de cuisine ainsi qu'une animatrice et une chargée de communication, soit une équipe avoisinant la dizaine de personnes sourdes, entendants et malentendantes.

La première partie de mon analyse explore les spécificités et les usages de l'espace du restaurant par les différentes catégories d'acteurs et d'actrices qui le fréquentent. La deuxième partie de l'analyse revient sur l'entreprise morale des fondateurs et fondatrices du restaurant œuvrant à la construction et à la popularisation d'un problème public. Elle détaille les différentes implications des enjeux sociopolitiques autour de la visibilité des sourd·e·s dans l'espace public. Finalement la troisième partie décrit les différentes sociabilités qui se déploient dans ce lieu et concourent à une remise en question d'une dichotomie stricte entre sourd·e et entendant·e.

## Partie 1 : Se familiariser avec un espace et ses usages

### Spatialité et temporalité du lieu

Au centre-ville de Genève, à l'angle dessiné par la rue des Rois et la rue de la Synagogue, quelques tables en extérieur longent une large baie vitrée. A gauche de la porte d'entrée, une plaquette est apposée sur le mur : « Vroom Restaurant, Premier restaurant en langue des signes de Suisse ». En passant la porte, le bar dessine un arrondi intégrant une demi-cloison au centre de la pièce. Les bouteilles d'alcools et de sirops s'alignent sur l'étagère derrière le bar.

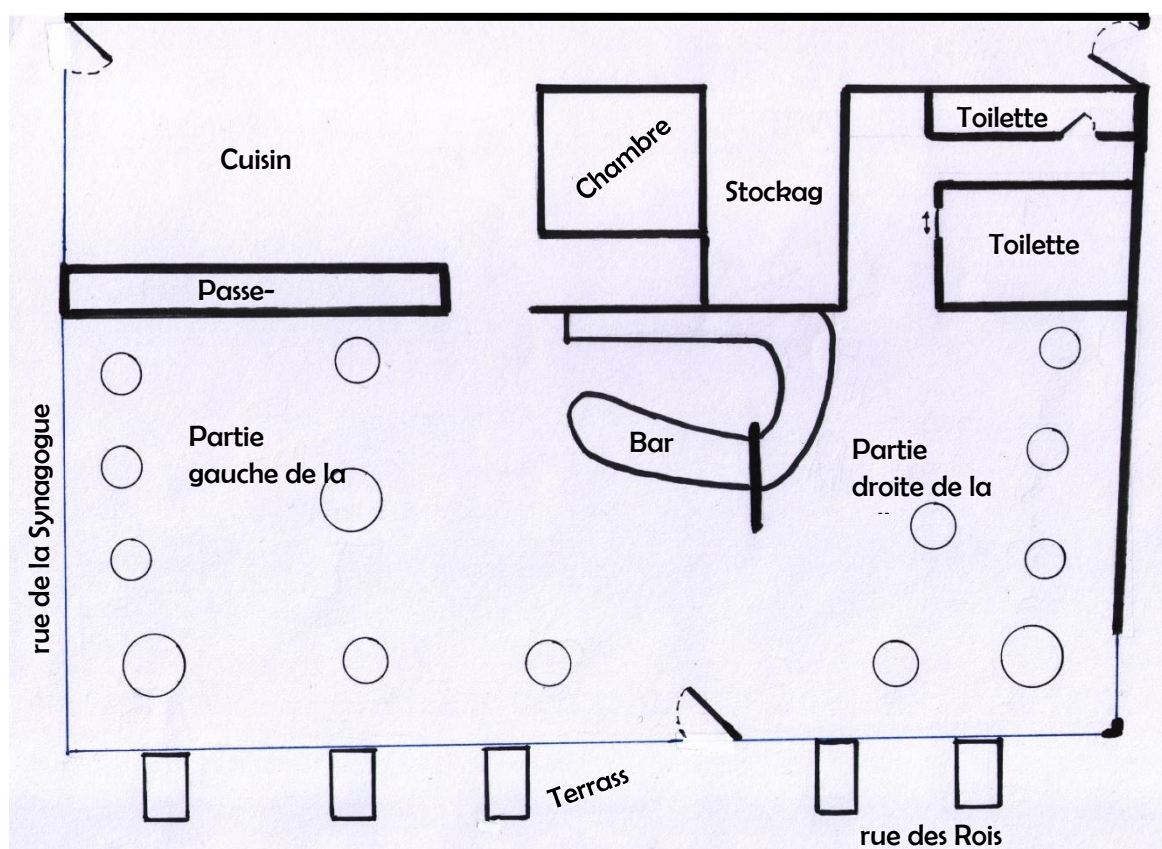


Figure 1 Plan du restaurant, dessin de l'auteur

La salle du restaurant est une grande pièce rectangulaire dont un petit et un grand côté sont entièrement vitrés (en bleu sur la Figure 1). La partie gauche de la salle est prolongée par une grande ouverture à mi-hauteur du mur qui la sépare de la cuisine. Cette large ouverture forme le passe-plat sur lequel les assiettes sont dressées puis apportées à table. Un grand miroir dans la cuisine donne un visuel sur la salle lorsque le personnel en cuisine lui tourne le dos. Dans cette première partie de la salle, il y a 8 tables rondes dont deux grandes qui offrent 5 à 6

assises. Cette partie est propice aux échanges signés entre les tables, le bar, la cuisine et même la terrasse et la rue.

La partie droite de la salle est plus petite et moins vitrée. Il y a 6 tables rondes dont une seule grande. La petite cloison au centre de l'espace, sur laquelle s'adosse le bar, crée une barrière visuelle avec la partie gauche de la salle. Le mur du fond, derrière lequel se trouvent les toilettes, sert d'écran pour le projecteur fixé au plafond. Il est utilisé lors de conférences ou pour diffuser des matchs de football.

L'ensemble des tables sont équipées d'un boîtier avec un bouton permettant d'appeler le personnel de service. Lorsqu'il est actionné, la montre vibrante qui y est connectée indique au serveur ou à la serveuse le numéro de la table appelant. Un son se produit également dans le restaurant lorsqu'un bouton est activé et le numéro de la table s'affiche sur un écran derrière le bar. La cuisine dispose également d'un boîtier avec un numéro attribué qui permet au personnel de cuisine de prévenir le serveur ou la serveuse lorsque des plats sont prêts à être servis en salle.

Les interactions et l'ambiance du restaurant sont différentes en journée et en soirée. La journée, le service est majoritairement assuré par une serveuse entendante et la clientèle est également à majorité entendante. Il s'agit notamment de personnes travaillant dans le quartier qui viennent manger durant la pause de midi. Les échanges avec le personnel de service sont menés en langue vocale pour les entendant·e·s et signée pour les client·e·s sourd·e·s.

Le soir, c'est l'inverse, la majorité de la clientèle est sourde et le personnel est également majoritairement sourd. Si le service de midi se déroule sur environ deux heures, le service du soir est plus échelonné sur l'ensemble de la soirée. Les client·e·s qui ne connaissent pas la langue des signes montrent sur la carte ce qu'ils ou elles souhaitent commander. Les serveurs et serveuses s'expriment en langue des signes et ont parfois recours à l'écrit avec certain·e·s client·e·s entendant·e·s.

Alors qu'à midi la clientèle sourde et la clientèle entendante adopte des usages de l'espace similaires, le soir, la clientèle d'habitué·e·s sourd·e·s se distingue de la clientèle entendante par son occupation de l'espace. En effet, les client·e·s entendant·e·s qui viennent manger forment des groupes plus ou moins grands (dès deux personnes). Une table leur est attribuée et ces personnes y restent pour toute la soirée.

En revanche, les client·e·s habitué·e·s sourd·e·s se déplacent beaucoup plus au cours de la soirée et se mêlent également au personnel du restaurant. Une table ne représente plus une unité de discussion. C'est le champ visuel qui délimite les interactions et beaucoup d'échanges ont lieu entre les tables.

### Transparence de l'espace

L'espace du restaurant est très ouvert. De larges baies vitrées, aussi bien dans la cuisine que dans la salle, permettent une circulation visuelle dans les deux sens entre l'espace du restaurant et la rue. Cette transparence entre l'intérieur et l'extérieur provoque de nombreuses interactions entre le trottoir et la salle. Les passant·e·s s'arrêtent pour voir ce qui se passe à l'intérieur. Les sourd·e·s invitent les passant·e·s qui regardent à entrer. Les sourd·e·s qui fument sur la terrasse regardent le match de football diffusé à l'intérieur ou discutent avec celles et ceux resté·e·s au chaud.

Le passe-plat est un autre espace de transparence cette fois entre la cuisine et la salle. Sur ce plan de travail ouvert, la cheffe cuisinière et son équipe dressent les assiettes avant qu'elles soient amenées aux client·e·s. Cette large ouverture permet un visuel depuis la salle sur ce qui se passe en cuisine et inversement. De nombreuses interactions et conversations entre les personnes se tenant dans la partie gauche de la salle (personnel de service et clientèle) et le personnel de cuisine y ont lieu.

L'architecture du lieu fait de la partie gauche de la salle un carrefour visuel donnant le meilleur accès aux différentes parties de l'espace du restaurant (cuisine, bar, terrasse, rue et une partie de la droite de la salle). C'est cet espace que la clientèle sourde privilégie majoritairement pour passer la soirée.

La deuxième moitié de la salle, sur la droite du bar constitue un espace moins ouvert donnant une sensation de plus grande intimité. Cet espace est privilégié par le personnel de service pour y placer prioritairement les client·e·s entendant·e·s qui viennent manger le soir. Cette partie de salle moins ouverte est utilisée également pour les discussions nécessitant plus de confidentialité comme les entretiens entre membres du personnel et gérant. C'est également dans cet espace qu'ont lieu les événements telles que les conférences et les projections de film.

### Événements culturels et lieu de rencontres

Le restaurant organise divers types d'événements pour différents publics qui peuvent être regroupés en quatre grandes catégories : les événements en lien avec la restauration et le

domaine culinaire, les événements pour un public sourd, les événements pour un public mixte, les événements en lien avec la langue des signes.

Les soirées à thème en lien avec le domaine culinaire sont principalement liées à des fêtes (Noël, Nouvel-an, fête nationale érythréenne) donnant l'occasion de menu et/ou d'animation spéciale. Ces événements constituent également des possibilités de partenariats avec des encaveurs ou des brasseurs pour des menus s'accordant avec leurs produits. La communication autour de ces événements a la particularité de moins mettre en avant la spécificité linguistique du restaurant.

Des événements privés en lien avec la restauration ont également lieu, comme des apéritifs dinatoires offerts par une association à ses membres ou organisés par la famille d'un·e défunt·e après une cérémonie d'enterrement au cimetière voisin.

Les événements en langue des signes conçus principalement pour un public sourd sont constitués principalement de conférences et de présentations. Les thèmes abordés sont aussi variés que l'indice glycémique, la spiritualité ou encore les liens de Charlie Chaplin avec des sourds l'inspirant dans la création de la gestuel de Charlot.

D'autres interventions sont destinées à un public mixte, entendant et sourd. Il s'agit de conférences en présence d'interprètes ou de concerts mêlant chanson et chansigne. Les conférences proposent notamment des réflexions liées aux expériences de personnes vivant avec un handicap (auditif ou autre), mettant l'accent sur la résilience et les potentiels d'épanouissement personnel.

Les événements en lien avec la langue des signes sont de différents types. Il y a tout d'abord des événements à vocation de sensibilisation des entendant·e·s à la surdité et à la langue des signes, comme un petit-déjeuner organisé en partenariat avec une association qui propose du matériel spécialisé pour expérimenter par soi-même le handicap auditif.

Ensuite il y a des événements orientés vers la découverte et l'apprentissage de la langue des signes pour tous les niveaux. Ces soirées sont proposées par l'animatrice du restaurant qui y mobilise son expérience passée en tant qu'enseignante de LSF. Environ une fois par mois, elle anime des « Soirées découvertes de la langue des signes » destinées au public débutant. Ces soirées consistent en un cours d'initiation gratuit suivi d'un repas pour les participant·e·s qui le souhaitent.

Un autre type de soirées intitulées « Soirée signes » propose de s’initier ou de s’entraîner à la langue des signes. Les personnes présentes profitent de la présence de l’animatrice du restaurant et d’un·e interprète qui passent à leur table pour échanger en langue des signes. Ce genre de soirées attire notamment des personnes qui apprennent la langue des signes. Les participant·e·s d’un même cours de langue s’y retrouvent avec des connaissances sourdes pour s’entraîner. Certaines personnes initiées profitent de l’organisation de ces soirées pour inviter des proches et ami·e·s à découvrir la langue des signes et le restaurant.

A la fin de l’année 2022, l’animatrice a également proposé des soirées intitulées « Rencontre entre Sourds et Entendants<sup>8</sup> pour exercer la langue des signes ». Son intention est de réunir des sourd·e·s et des entendant·e·s qui apprennent la langue des signes pour créer des occasions de signer. En effet, pour les personnes qui apprennent la langue des signes, rencontrer des personnes sourdes et s’immerger dans la langue en dehors de leur cours hebdomadaires constitue un enjeu important. Ainsi, tous les niveaux de langue des signes sont admis. A ces soirées, j’ai rencontré des élèves de cours de LSF de divers niveaux, des enseignant·e·s de LSF, des étudiant·e·s de la formation en interprétation de l’Université de Genève et des habitué·e·s du restaurant.

L’ensemble des participant·e·s forme un cercle qui s’agrandit au fur et à mesure des arrivées et sans tenir compte des tables. Certains soirs nous avons formé un grand cercle de chaises comptant jusqu’à une vingtaine de personnes. Pour animer ce groupe, l’animatrice propose des jeux en langue des signes et des histoires drôles en s’adaptant aux différents niveaux de langues des signes.

Les soirs où il y avait beaucoup de participant·e·s et où les niveaux étaient très hétérogènes, les jeux étaient plutôt orientés vers l’apprentissage de signes isolés. Il s’agissait par exemple de trouver par petits groupes un maximum de signes avec une configuration de main (Figure 2) donnée.

Un autre jeu consistait à créer une liste de signes en faisant le tour du cercle. La première personne propose un signe, la seconde répète ce signe et en ajoute un, la troisième répète les deux premiers signes puis ajoute le sien et ainsi de suite jusqu’à la dernière personne qui doit se rappeler de tous les signes qui ont été proposés.

---

<sup>8</sup> Il s’agit de la seule donnée de mon terrain qui utilise la majuscule à la fois pour « Sourd » et pour « Entendant ». Lorsque j’ai questionné l’organisatrice de ces événements, elle a invoqué des raisons de nature esthétique pour expliquer cette graphie. Elle m’a expliqué qu’en Suisse, l’usage de la majuscule pour « sourd·e » était peu répandue. D’après cette informatrice, il s’agit d’une pratique des Sourd·e·s français·e·s, qui sont plus militant·e·s qu’en Suisse.

Lorsque le groupe de participant·e·s était plus petit et que tout le monde avait déjà de bonnes bases en langue des signes, les jeux étaient plutôt consacrés à l'expression. Par exemple, chaque participant·e·s proposait un signe au groupe. Puis chaque personne devait à son tour raconter une histoire qui utilise tous les signes proposés.

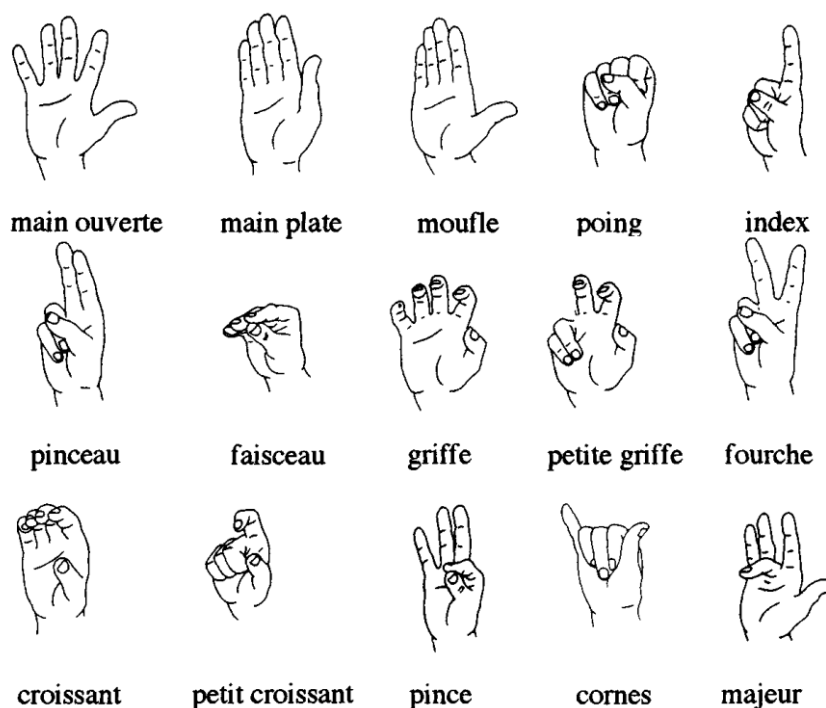


Figure 2 Exemples de configuration de main de la LSF, Delaporte (2002 : 15)

Ces différentes catégories d'événements remplissent des fonctions variées. Faire connaître le lieu, proposer des occasions de s'informer et de réfléchir en langue des signes, faire connaître les réalités des personnes sourdes et la langue des signes ou encore soutenir l'apprentissage de la langue des signes sont autant de fonctions qui révèlent différentes catégories de publics fréquentant le restaurant.

A ce stade, je dégage notamment deux catégories d'usagers et d'usagères du lieu qui seront utiles à la suite de l'analyse. Il s'agit de la catégorie des entendant·e·s qui ne connaissent pas les sourd·e·s et celle des entendant·e·s qui comprennent les sourd·e·s. Cette deuxième catégorie ne signifie pas que ce sont des entendant·e·s qui s'expriment et comprennent parfaitement la langue des signes. Il s'agit de personnes qui ont découvert le milieu de la surdité d'une manière ou d'une autre et qui nourrissent une curiosité et une affinité pour la langue des signes et les pratiques des sourd·e·s. Ces personnes ont appris ou sont en train d'apprendre la langue des signes à des degrés plus ou moins assidus.

Je reviendrai sur ces deux catégories de personnes entendant·e·s fréquentant le restaurant dans la deuxième et la troisième partie de mon analyse.

## **Un espace pour la sociabilité sourde**

L'agencement de l'espace très ouvert du restaurant a été pensé par les instigateurs et instigatrices du projet qui sont des sourd·e·s s'exprimant principalement en langue des signes.

En effet, dans les langues des signes, c'est le champ visuel qui est déterminant dans la communication. Il en découle des usages spécifiques de l'espace. Alors que dans le cas des langues vocales, la proximité détermine la réussite de la communication ; il faut être proche pour bien s'entendre. Dans le cas des langues des signes, il faut se voir pour qu'il y ait communication.

Des espaces cloisonnés limitent les possibilités de communication et donc la fluidité du travail au sein d'une équipe de service et de cuisine qui communique visuellement. Grâce à la circulation visuelle créée entre la cuisine et la salle, la serveuse peut par exemple discuter de l'organisation d'un apéritif dinatoire avec la cuisinière tout en ayant un œil sur sa salle. Ainsi, des espaces très ouverts augmentent le champ de vision des personnes qui y évoluent et donc les possibilités d'interactions.

L'importance du champ visuel dans la sociabilité sourde s'illustre parfaitement par la description des différents procédés qui sont utilisés pour solliciter une interaction sociale. Si la personne sollicitant l'interaction ne se trouve pas dans le champ visuel de la personne sollicitée, le contact physique est indispensable. Elle va lui toucher l'épaule, le bras ou le dos pour attirer son attention et signaler sa volonté de communiquer. Si la personne sollicitante est trop loin de la personne qu'elle souhaite solliciter, ce contact physique peut être effectué par une tierce personne qui fait alors l'intermédiaire pour la création du contact visuel.

Un autre procédé est utilisé lorsque la personne sollicitante se trouve à la périphérie du champ visuel de la personne sollicitée. Il s'agit de lever légèrement le bras et d'agiter sa main de bas en haut de manière répétée pour créer un stimulus visuel attirant l'attention de la personne sollicitée. Le mouvement peut être plus ou moins amplifié et se propager à l'avant-bras selon si la personne sollicitée est plus ou moins loin ou si la personne sollicitante est plus ou moins pressée d'établir le contact visuel.

Un troisième procédé est utilisé lors d'interactions sollicitées au sein d'une même table. La personne sollicitante tape de manière répétée la table avec sa main plate en direction de la personne sollicitée, les vibrations ainsi créées attirant son attention.

Le choix de tables rondes pour la salle du restaurant est également en lien avec le champ visuel. En effet, le cercle est une figure géométrique très importante dans la communication et la sociabilité sourde. Son absence d'angle a l'avantage de garantir une fluidité du champ visuel pour toutes les personnes qui y prennent part. En effet, l'enjeu principal des discussions en groupe consiste à garantir à chaque membre de la discussion un visuel sur l'ensemble des autres membres.

Cet impératif est également présent dans les situations de conférence où une personne prend la parole devant un groupe réuni sous forme d'assemblée. Lorsqu'un·e membre de l'assemblée souhaite poser une question, il ou elle se lève et se place aux côtés de l'orateur ou de l'oratrice pour garantir sa présence dans le champ visuel de l'ensemble de l'assemblée qui ne perdra aucune partie de l'interaction.

Un·e membre de l'assemblée peut également interrompre un orateur ou une oratrice si son accès au discours n'est plus garanti. Je l'ai observé lors d'une conférence bilingue où l'oratrice s'exprimait vocalement et deux interprètes se relayaient pour traduire simultanément son discours en langue des signes. Lorsque l'oratrice s'est, par mégarde, placée entre une partie du demi-cercle que formait l'assemblée et l'interprète, une femme sourde est tout de suite intervenue pour lui demander de se reculer et rétablir l'emplacement de l'interprète dans son champ de vision.

En plus de l'attention portée au champ visuel dans l'agencement de l'espace du restaurant, ses fondateurs et fondatrices se sont également soucié·e·s de la dimension sonore de l'espace. Le sol et le plafond ont, en effet, été traités pour qu'ils absorbent les sons au lieu de les réverbérer. Ce dispositif permet de rendre l'espace confortable aux personnes qui portent des appareils auditifs. En effet, les appareils auditifs n'ont pas la même faculté que l'oreille humaine de filtrer les sons ambiants pour privilégier ceux qui participent directement à la création de sens (comme le son de la voix de son interlocuteur ou interlocutrice). En minimisant les sons ambiants par ce traitement spécial, la compréhension des interactions vocales est facilitée pour les personnes utilisant ce type de technologies.

En effet, la plupart des personnes malentendantes et un certain nombre de personnes sourdes portent des appareils auditifs ou un implant cochléaire. Pour les enfants sourd·e·s, les

appareils auditifs ou l'implant cochléaire sont des technologies couramment utilisées pour favoriser l'apprentissage de la parole orale ou du français écrit. Certain·e·s sourd·e·s adultes en portent quotidiennement, d'autres en fonction des situations et certain·e·s n'en portent pas du tout. Un membre du personnel, par exemple, ne les met pas pour venir travailler au restaurant ; il n'en a pas besoin, m'explique-t-il. Certain·e·s sourd·e·s éteignent leur implant cochléaire dans les situations où tout le monde s'exprime en langue des signes et le rallument dès qu'il faut communiquer avec une personne entendant·e qui s'exprime vocalement.

Mais même pour les personnes qui portent leurs appareils quotidiennement, pouvoir se soustraire aux sollicitations sonores peut être considéré comme un avantage par rapport aux entendant·e·s, comme dans cette situation vécue sur mon terrain :

Lors d'une soirée festive, je discute à une table qui rassemble à la fois des sourd·e·s, des malentendant·e·s et des entendant·e·s. En fin de soirée, une jeune adolescente sourde se met à faire éclater les ballons de la décoration. Elle s'amuse beaucoup de voir les réactions de sursaut des personnes qui entendent la détonation. Elle recommence et recommence en riant joyeusement. Un sourd à notre table décide d'enlever son implant cochléaire pour ne plus être soumis à ces détonations. Tout le monde rigole en pointant le privilège de pouvoir « enlever ses oreilles ». (Carnet de terrain, janvier 2023)

Montrer la surdité comme un avantage dans certaines situations est d'ailleurs un axe de communication de la Fédération suisse des sourds. Dans sa campagne de sensibilisation menée en 2016, elle présentait une courte vidéo intitulée « En quête de collaborateurs impassibles ».

La scène montre deux employés de bureau dans un *open space* travaillant dos à dos. Le téléphone se met à sonner sur le bureau de l'un, mais la sonnerie ne s'arrête pas lorsqu'il décroche ce qui finit par déclencher sa colère. Jetant le téléphone à travers l'espace de travail, celui-ci lui est renvoyé encore plus violemment, provoquant l'effondrement de son bureau. Tout ce bruit attire le regard d'une autre employée, mais son plus proche voisin de bureau ne se retourne qu'après le départ de l'employé colérique et s'étonne du désordre. Le slogan s'adresse alors aux employeurs et employeuses : « En quête de collaborateurs impassibles ? Embauchez une personne sourde ! ».

Le fait d'être sourd·e est ici présenté de manière humoristique comme un avantage sur les employé·e·s entendant·e·s qui sont déconcentré·e·s voir excédé·e·s par les sollicitations sonores quotidiennes. Je reviendrai plus en détail sur ce procédé de renversement du stigmat

utilisé par les entrepreneurs et entrepreneuses des causes liées à la surdit  dans la deuxi me partie de mon analyse.

## Les habitu e s

Le restaurant, qui ouvre six jours par semaine du matin jusqu'  la fin de soir e, attire une client le d'habitu e s. Les client e s habitu e s le sont principalement de deux mani res diff rentes qui peuvent se combiner. Il y a les habitu e s qui sont li e s   la langue des signes et aux personnes qui travaillent au restaurant et les habitu e s plut t li e s au quartier dans lequel se trouve le restaurant.

Parmi les habitu e s li e s   la langue des signes et aux membres du personnel, il y a bien s r beaucoup de personnes sourdes, mais  galement des personnes entendantes qui fr quentent des sourd e s et/ou apprennent la langue des signes. Ces derni re s viennent toutefois plut t lorsqu'il y a un  v nement au restaurant, alors que les sourd e s habitu e s viennent r guli rement en soir e pour manger ou simplement boire un verre et  changer avec d'autres habitu e s et les membres du personnel.

Ces sourds qui viennent r guli rement en soir e sont majoritairement des hommes. Les discussions peuvent se prolonger tr s tard dans la soir e, m'a racont  le g rant en m'expliquant qu'il lui  tait d j  arriv  de rentrer se reposer en laissant un groupe d'habitu s poursuivre leurs discussions. Ceux-ci, en partant, claquent la porte du restaurant qui se verrouille automatiquement.

Ces pratiques concourent   la production d'un espace sourd au sens d'un espace spatio-temporel o  les sourd e s s'engagent dans la sociabilit  sourde et la communication sign e (Friedner et Kusters 2020 : 35-36). Au restaurant, ces espaces sourds sont particuli rement produits en soir e et sont li s aux personnes qui s'y rencontrent de mani re fortuite ou organis e.

Les habitu e s plut t li e s au quartier sont principalement des entendant e s qui habitent ou travaillent   proximit  du restaurant et y ont leurs habitudes pour prendre leur caf , manger un menu du jour ou boire un verre le soir. Certain e s sont plut t en lien avec la serveuse entendant e qui travaille en journ e. D'autres ont appris le signe leur permettant de commander leur boisson favorite en soir e et connaissent les signes BONJOUR et MERCI.

Les client e s de passage compl tent la client le du restaurant. Celle-ci se compose de personnes entendantes dont les motivations   venir que j'ai pu relever sont tr s diverses. Elles

vont de la curiosité pour le concept linguistique de l'établissement, à l'envie de découvrir un nouveau restaurant en passant par l'attrait pour le style épuré de la décoration ou encore l'intérêt pour une démarche sociale et inclusive.

Les client·e·s sourd·e·s de passage viennent de Suisse et de l'étranger, profitant d'un passage à Genève pour découvrir un lieu où échanger en langue des signes.

Après cette découverte de l'espace du restaurant et la mise en évidence de ses usages par différentes catégories d'acteurs et d'actrices, la deuxième partie de l'analyse se focalise plus particulièrement sur les initiateurs et initiatrices du projet. Elle s'attarde sur leurs pratiques œuvrant à l'élaboration d'enjeux sociaux, politiques et linguistiques s'inscrivant dans le contexte suisse romand.



## Partie 2 : Elaborer des enjeux sociaux, politiques et linguistiques

### Des usages différenciés de l'espace

Comme décrit dans la première partie, les usages de l'espace du restaurant diffèrent entre les différent·e·s usagè·e·s notamment entre les habitué·e·s sourd·e·s et les client·e·s entendant·e·s. En soirée, deux espaces se dessinent ; la partie gauche de la salle occupée par les habitué·e·s et où les interactions se déploient plus largement dans l'espace et la partie droite où les client·e·s entendant·e·s sont souvent placé·e·s et où les interactions se limitent à l'échelle de la table.

Ces usages différents peuvent entrer en tension, comme l'exprime une membre du personnel pour qui les sourd·e·s ont tendance à se comporter à Vroom comme au foyer des sourd·e·s plutôt que comme dans un restaurant. Cette remarque fait référence aux pratiques qui se déployaient dans le lieu de rencontre associatif qui existait à Genève jusqu'en 2017 dans le quartier de Montbrillant.

En fonction de mes observations au restaurant, des récits qui m'ont été fait sur le lieu associatif de Montbrillant et des expériences que j'ai vécues au sein d'une structure analogue à Lausanne, j'identifie cinq éléments qui induisent des interactions sociales qui diffèrent entre l'espace type du foyer des sourd·e·s et l'espace type du restaurant.

Premièrement, il s'agit de la mobilité des personnes dans l'espace. Alors que dans un restaurant, un·e client·e est peu mobile, restant assis·e à la table que le personnel lui a attribué, dans le foyer, les personnes se déplaçaient au fil des discussions et des activités qui s'y déroulaient. Cette différence de comportement entraîne des modifications des pratiques du personnel de service du restaurant.

En effet, pour le service de midi, alors que la clientèle vient pour un laps de temps plus court, elle est peu mobile et seul le personnel circule entre les tables pour assurer le service. Les usages de l'espace sont alors ceux qui s'observent dans bon nombre de restaurants. Les membres du personnel utilisent le logiciel de la caisse grâce auquel sont enregistrées, au fur et à mesure, les consommations de chaque table.

Le soir en revanche, la clientèle à majorité sourde se déplace beaucoup au fil de la soirée. Associer une table à un·e client·e n'est pas possible. De ce fait, le personnel de service enregistre toutes les consommations des client·e·s sourd·e·s sur la même table, la table

numéro 14, et note à la main au fur et à mesure de la soirée les prénoms de chaque client·e·s et chacune de leurs consommations. Lorsqu'un·e client·e désire payer, le serveur ou la serveuse sélectionne dans la liste des consommations de la table 14 toutes les consommations de la personne, en fonction des notes manuscrites, pour faire son addition. Cette technique valable au début de mon terrain a par la suite été rediscutée et modifiée car elle menait trop souvent à des erreurs de caisse ou des consommations impayées.

Deuxièmement, au restaurant les statuts individuels sont de nature hétérogène alors qu'au foyer des sourd·e·s, ils étaient plutôt homogènes. En effet, dans la salle du restaurant les individus remplissent des rôles différents ; client·e·s ou professionnel·le·s de restauration. Des codes et des usages découlent de ce rapport entre client·e·s et professionnel·le·s.

Dans le foyer des sourd·e·s les individus partageaient un statut plus homogène d'usagèr·e·e et se rencontraient dans un registre plus informel. Des différences de statuts pouvaient s'instaurer entre des usagèr·e·s qui prenaient un rôle d'organisation d'événement et les usagèr·e·s participant à l'événement. Toutefois, ces petites différences n'impliquaient pas d'aussi grandes distinctions dans l'accès à l'espace que dans un restaurant. En effet, au restaurant, une grande partie de l'espace comprenant la cuisine, le vestiaire du personnel, les espaces de stockage et l'arrière du bar ne sont pas accessibles aux client·e·s.

De cette deuxième différence découle la troisième ; au restaurant, les client·e·s sont obligé·e·s d'être servi·e·s par le personnel. A contrario, au foyer des sourd·e·s les consommations de boisson et de nourriture étaient apportées par les usagèr·e·s ou mises à disposition sur le modèle du self-service.

Quatrièmement, au restaurant il y a une obligation de consommer. Un·e client·e ne peut généralement pas occuper une table sans commander une boisson et/ou à manger. Au foyer des sourd·e·s, les individus n'avaient aucune obligation de consommer car le lieu fonctionnait sur une organisation associative. Quand le restaurant doit répondre pour une grande partie de son fonctionnement à une logique de rentabilité, le foyer des sourd·e·s était lui entièrement financé par le biais du réseau associatif, fonctionnant principalement via des cotisations de membres et des subventions et donations.

Enfin, cinquièmement, alors que le foyer des sourd·e·s constituait principalement un lieu où se retrouver entre pairs, le restaurant Vroom s'est donné une vocation supplémentaire. Celle-ci transparaît dans la formulation des cinq objectifs que se sont fixés les entrepreneurs et entrepreneuses du projet :

- « Objectif 1 : Faire découvrir au grand public la langue des signes et offrir la possibilité s’y initier.  
[sic]
- Objectif 2 : Déconstruire les stéréotypes autour du handicap et de la surdité.
- Objectif 3 : Être lieu d’inclusion sourd-entendant qui favorise la diversité et l’égalité.
- Objectif 4 : Engager et former du personnel sourd et entendant et ainsi favoriser la cohésion professionnelle.
- Objectif 5 : Sensibiliser les entendants et les employeurs à la surdité, à la langue des signes et à la culture sourde. » (Page Facebook « Vroom », publication du 8 mars 2023)

Ces cinq points montrent que l’espace du restaurant Vroom est investi par l’ensemble des personnes qui s’y rendent de deux fonctions qui peuvent entrer en tension. Il y a d’une part la fonction de la rencontre informelle entre pairs comme cela avait lieu au foyer des sourd·e·s. Et d’autre part la fonction sociopolitique souhaitée par ces fondateurs et fondatrices.

En effet, la formulation des objectifs montre que ce projet sert à l’établissement d’un problème public, c’est-à-dire à « la conversion d’un fait social en objet de préoccupation et de débat, éventuellement d’action publique » (Neveu 2022 : 7). Ses entrepreneurs et entrepreneuses font le constat que les sourd·e·s et leurs langues sont invisibilisées au sein de la société, leurs besoins et aspirations sont méconnues et peu prises en compte. Cette situation les placent dans une situation d’inégalité vis-à-vis des entendant·e·s qui négligent leur potentiel et leurs compétences dans le domaine du travail. Cette lecture de la situation par des acteurs et actrices sociales fait partie intégrante du processus de construction d’un problème social (Henry 2009 : 148).

Par la mise en place d’objectifs, les entrepreneurs et entrepreneuses du projet formulent leur volonté de faire changer les faits ainsi dénoncés en mettant en avant les valeurs et les normes qu’ils et elles souhaitent voir s’imposer à l’ensemble de la société. Ce type de mobilisation peut être qualifiée de croisade morale.

Cette notion développée à la fois au sein de la sociologie de la déviance et de celle des mouvements sociaux renvoie par le terme croisade à une violence symbolique et physique d’une élite sur une population altérisée. Ce concept a d’ailleurs historiquement été utilisé pour décrire des mouvements sociaux bourgeois et conservateurs dans une perspective normative et militante pour les disqualifier (Mathieu 2009 : 168-169).

Le concept conserve toutefois son opérabilité pour décrire des mouvements dans lesquels des entrepreneurs et entrepreneuses de morale s’engagent fermement contre des faits sociaux qui les « choquent profondément » (2009 : 172). Dans ce sens, la notion de croisade morale

met en évidence la caractéristique de ces mouvements dont l'objectif est de faire adopter ses normes non pas seulement par les adeptes de cette cause mais par l'ensemble de la collectivité (2009 :171).

## Normes et valeurs

Plusieurs normes et valeurs se dégagent des discours et des pratiques des entrepreneurs et entrepreneuses de morale au sein du restaurant.

Premièrement, il y a la norme de l'inclusivité. Celle-ci est apparue très tôt sur mon terrain, c'est-à-dire dès sa négociation. Le gérant avait en effet mobilisé cette valeur en me disant que Vroom est un restaurant inclusif et que j'étais de ce point de vue la bienvenue.

La volonté affichée est de faire preuve d'ouverture et de pouvoir accueillir toutes les personnes qui le souhaitent et au-delà des compétences linguistiques. Cette volonté s'appuie sur une critique que produit notamment le gérant sur les réelles possibilités des sourd·e·s d'être inclus·e·s dans la société : « Nous pouvons et nous sommes d'accord d'être inclus mais où est-ce possible ? » questionne-t-il dans un entretien à l'émission de la RTS *Signes* en mai 2022.

L'inclusivité ici revendiquée fait référence particulièrement à un espace de mixité pour les sourd·e·s et les entendant·e·s. Cette mixité, c'est-à-dire le fait qu'il y ait des proportions similaires de personnes sourdes et de personnes entendantes lors d'un événement du restaurant, est d'ailleurs interprétée comme une preuve de la réussite de celui-ci par les membres du personnel qui ont pris part à son organisation.

Directement liée à cette valeur d'inclusivité, une norme de redéfinition de la notion de handicap est centrale notamment dans le discours médiatique du gérant :

Attention, la surdité n'est pas un handicap. On n'entend pas, c'est tout. Imaginer que tous les entendants s'expriment en langue des signes. Il n'y aurait plus de problème pour les sourds. Il faut que les entendants fassent des efforts pour s'adapter à nous. Nous on peut pas s'adapter puisque nous ne pouvons pas entendre. On ne peut pas être réparé. Vous pouvez apprendre la langue des signes, à ce moment-là y a plus de handicap. (Extrait retranscrit d'un entretien vidéo à la Tribune de Genève, 23 juin 2023)

Cette proposition normative constitue un renversement du stigmatisme que véhicule la vision biomédicale du handicap, qui le perçoit comme une tare, un déficit qu'il faut corriger. Dans la conceptualisation proposée ici, le handicap n'est plus ramené au corps sourd qui serait

déficient mais à la situation de communication entre locuteur ou locutrice d'une langue vocale et locuteur ou locutrice d'une langue signée. Le handicap est donc partagé par l'ensemble des personnes qui éprouvent de la difficulté à communiquer ensemble.

Dans cette approche, l'inclusivité se réalise dans une démarche d'adaptation réciproque à l'autre. Alors que les sourd·e·s apprennent la langue des entendant·e·s pour se débrouiller au quotidien (en lisant sur leurs lèvres, en parlant ou écrivant leur langue), créer des situations où les entendant·e·s s'adaptent aux sourd·e·s constitue un objectif clair de la démarche du restaurant :

Un entendant vient commander au bar alors que l'animatrice est en conversation en visioconférence, son *smartphone* appuyé contre la caisse. Il signe : BIERE (« Une bière s'il vous plaît. ») Elle répond au client en lui demandant : PETITE // GRANDE ? (« Une petite ou une grande bière ? »). L'homme répond : GRANDE (« Une grande »). Pendant que je prépare la bière, elle explique fièrement à son interlocuteur en visioconférence qu'ici au restaurant les entendant·e·s signent pour commander. (Carnet de terrain, septembre 2022)

La volonté de faire de la langue des signes une nouvelle norme transparait également dans cette réflexion sur l'inclusivité et le dépassement du handicap communicationnel. Cela exige que la langue des signes soit présente dans l'espace public, à la télévision, dans la sphère politique et que ses locuteurs et locutrices ne se limitent plus à la population sourde.

Cette valorisation de la langue des signes et cette redéfinition de la notion de handicap sont liées à une volonté de valoriser les personnes sourdes en mobilisant une valeur de fierté. Cette fierté d'être sourd·e·s passe notamment par le fait d'être visible dans l'espace public en s'exprimant en langue des signes et d'avoir une place dans la collectivité par l'accès à un travail valorisant les compétences de chacun·e.

Cette focale sur le travail est une part importante du cadrage réalisé par le gérant du restaurant dans la constitution du problème public. En effet, selon lui, en Suisse, l'accès au travail n'est pas assuré pour les sourd·e·s. Il décrit des places de travail qui ne sont pas adaptées et des stéréotypes sur les sourd·e·s qui les cantonnent souvent à dépendre de l'Assurance Invalidité. Par la mise en place du restaurant, il souhaite donc à la fois agir sur la manière dont sont perçu·e·s les sourd·e·s et sur la création de places de travail qui prennent en compte les besoins spécifiques des sourd·e·s. Ces besoins sont selon lui l'accès à une communication confortable et claire via la langue des signes.

Comme l'explique Erik Neveu, le travail de constitution d'un problème public commence tout d'abord par la prise de conscience par de futurs entrepreneurs ou entrepreneuses de cause qu'une situation n'est pas acceptable. Il s'agit alors pour ces personnes de « cibler le reproche : identifier des causes, des explications et souvent des coupables » (2022 : 42), avant d'élaborer des demandes à porter auprès des entités et institutions qui ont la faculté et le pouvoir de changer cette situation.

Le gérant du restaurant œuvre ainsi à faire percevoir la situation des sourd·e·s dans la société civile et sur le marché du travail comme problématique. Il effectue un travail de popularisation de ce problème (Neveu 2022 : 41) par le biais du restaurant qui crée à la fois un espace d'interventions médiatiques et de discussions avec les client·e·s, lui permettant d'influer sur l'opinion public pour créer de nouvelles normes sociales.

En effet, l'intérêt des médias pour cette proposition de restaurant inédite en Suisse crée la possibilité pour le gérant d'expliquer la vision qu'il a souhaité imposer pour ce lieu :

Vroom c'est un restaurant dont le concept est le suivant. Les sourds lorsqu'ils travaillent y a beaucoup de difficultés parce que y a des préjugés, y a des fausses idées. Par exemple, les entendants ils se disent : « Non mais vous pouvez pas conduire, vous les sourds, c'est pas possible. » (...) Ou bien on dit : « Non les sourds travailler ? Non mais comment vous faites ? Vous entendez pas. Mais c'est pas possible. » (...) « Les sourds ne peuvent pas avoir des enfants. Non mais c'est pas possible ! » Il y en aurait comme ça à citer tout plein. Il faut casser ces préjugés concernant la surdité. En créant ce restaurant avec des sourds et des entendants, donc on travaille ensemble, on peut montrer que sourds et entendants on peut travailler ensemble y a pas de problème. On peut montrer cela. Et puis aussi les sourds ont des techniques, (...) des solutions. Ils sont sourds certes, mais on trouve des solutions pour se débrouiller. Surdité égal impossible ? Non, la seule chose qu'on ne peut pas faire, c'est entendre. Mais y a des impossibilités ? Non, on trouve une solution. (Extrait retranscrit d'un entretien vidéo à la Tribune de Genève, 23 juin 2023)

Les rencontres qui ont lieu au restaurant sont également des occasions utilisées par le gérant pour faire passer ses idées comme dans cette situation vécue sur mon terrain :

Une journaliste d'une chaîne de télévision vient manger en soirée. Elle avait participé à la réalisation d'un reportage sur le restaurant. Elle est intéressée par l'apprentissage de la langue des signes et a appris quelques signes sur internet. Elle salue le gérant et me demande de l'aider pour la communication. Je fais l'intermédiaire. Le gérant lui dit que bientôt, plutôt que parler à la télévision, elle pourra signer. « Pourquoi il n'y a pas d'interprète sur votre chaîne de télévision ? » lui demande-t-il. Il lui parle ensuite de discussions politiques pour que l'Etat de Genève

prennent en charge les salaires des interprètes en langue des signes pour les chaînes de télévision régionales. (Carnet de terrain, septembre 2022)

Ce travail via les médias et auprès de la clientèle fait du gérant le principal entrepreneur de morale dans l'espace du restaurant.

### **Une vitrine pour les sourd·e·s**

Le discours du gérant n'est pas repris intégralement par les membres du personnel du restaurant. Cependant, le fait de rendre visibles les sourd·e·s est une préoccupation partagée par beaucoup des personnes qui prennent part au projet. Certain·e·s membres du personnel remarquent d'ailleurs que le fait que les employé·e·s sourd·e·s soient surtout du personnel de cuisine lors du service de midi les rend peu visibles pour la clientèle, ce qui limite le travail de sensibilisation durant une partie de la journée.

Au-delà du personnel sourd, la présence des client·e·s sourd·e·s est également mise en avant notamment dans certains discours de membres du projet. Celle-ci est décrite comme indispensable à la volonté de sensibiliser les entendant·e·s aux réalités sourdes. Le point de rencontre que constitue le restaurant est vu comme une évolution positive d'une situation antérieure où les sourd·e·s se retrouvaient uniquement entre pairs au foyer des sourd·e·s. Avec la création de ce lieu public, le simple fait que des sourd·e·s signant s'y retrouvent est considéré par les entrepreneurs et entrepreneuses de cause comme un moyen de sensibilisation des entendant·e·s à l'existence et aux réalités des sourd·e·s.

Ce procédé met au centre la langue des signes comme le signe distinctif des sourd·e·s. C'est la dimension ethnolinguistique de la surdité qui s'impose grâce notamment à sa caractéristique fortement visuelle capable de visibiliser des personnes à l'origine invisibilisées dans l'espace public.

L'organisation des lieux avec ces larges baies vitrées donnant sur une rue passante renforce cette mise en vitrine des sourd·e·s qui signent. Les entrepreneurs et entrepreneuses de cause souhaitent que les sourd·e·s soient visibles pour les entendant·e·s et la langue des signes constitue justement le moyen de les distinguer de ce groupe dominant.

Ce processus produit une figure percutante et une définition simple ; les sourd·e·s ce sont les personnes qui s'expriment en langue des signes. Cependant, passer une soirée au restaurant, c'est faire le constat que cette définition est en partie inexacte. Il y a des sourd·e·s qui parlent et s'intéressent aux langues orales et/ou qui ne maîtrisent pas couramment une langue des

signes. Et il y a des entendant·e·s qui signent, parfois au grand étonnement des client·e·s lorsque la serveuse qui échange par signes avec son collègue se met à leur parler lorsqu'elle vient prendre les commandes.

Cette simplification des faits relève de ce que Gayatri Chakravorty Spivak (1989) a nommé l'essentialisme stratégique. Il s'agit de jouer le jeu de catégorisation sur lequel repose le point de vue dominant pour créer un contre-discours. Ce procédé sert selon cette auteure à constituer temporairement des identités endossables par les dominé·e·s et à créer des alliances pour ensuite déconstruire les essentialismes des dominant·e·s (Landrin 2020 :15).

Cette notion s'inscrit dans le champ des *Subaltern Studies* qui analyse les systèmes de domination structurant nos sociétés. L'hégémonie produit des groupes subalternes par une altérisation à la norme dont le statut de référence la dispense de se définir. Cette altérisation permet d'attribuer aux subalternes des traits identitaires présentés de manière naturalisée et faisant référence au registre de l'incomplétude vis-à-vis de la norme. Ce procédé permet la création d'une hiérarchie des subalternes vis-à-vis de l'hégémonie (Lamoureux 2014 :65-66).

Dans le cas des sourd·e·s, l'essentialisme stratégique remet en question le stigmate de la déficience auditive que leur assignent les entendant·e·s. Au lieu d'être défini·e·s par le manque vis-à-vis du groupe hégémonique, les entrepreneurs et entrepreneuses de cause définissent les sourd·e·s par la richesse d'une langue et des pratiques culturelles qui lui sont attribuée.

## Un lieu de ralliement

Au-delà d'un lieu au sein duquel se déroule un travail d'établissement d'un problème public et de définition de nouvelles normes, l'espace du restaurant remplit une fonction de mise en réseau importante.

En effet, cet exemple tiré de mon carnet de terrain montre que le restaurant constitue un lieu clé pour la mise en lien des entrepreneurs et entrepreneuses des causes liées à la surdit  :

Une femme qui signe parfaitement est venue manger en d but de soir e. Elle est entendant e. Nous parlons toutes les deux   la fin de son repas. Elle m'explique qu'elle est venue au restaurant pour faire parler de la journ e internationale des langues des signes organis e au si ge genevois de l'ONU la semaine suivante. Elle souhaite qu'un maximum de personnes signantes soient pr sentes pour faire voir les langues des signes. Elle me raconte qu'il n'y a pas de langues des signes   l'ONU. « Il faut que  a change. » me dit-elle.

La semaine suivante, je me rends à cet événement en début d'après-midi. Une performance théâtrale ainsi qu'une table ronde sont organisées. Plusieurs membres de l'équipe du restaurant ainsi que des client·e·s habitué·e·s sont présent·e·s. A la fin de la table ronde, tou·te·s les membres du public vont à la rencontre des orateurs et oratrices sourd·e·s. Une photo de groupe est organisée et toute les personnes présentes sont invitées à y participer. Le président de la Fédération mondiale des sourds propose ensuite de faire une vidéo où tout le monde signe ensemble le slogan de la journée internationale des langues des signes : SIGNER + LIEN (dessine un cercle s'éloignant puis revenant vers le corps) (« *les langues des signes nous unissent* »). (Carnet de terrain, septembre 2022)

Dans cette situation, le restaurant a constitué un lieu important pour faire parler de l'événement et encourager les sourd·e·s à y participer.

D'autres éléments démontrent la fonction de ce lieu dans la convergence de causes et le maillage associatif. En effet, la programmation de conférences fait intervenir différentes personnes mobilisant notamment des conceptualisations non stigmatisante du handicap ou valorisant l'histoire des sourd·e·s. Ces événements contribuent à mettre en réseaux et créer des partenariats entre des personnes prenant part aux entreprises morales. Le lieu constitue également un espace de réunion du comité de certaines associations de sourd·e·s de Genève.

L'espace du restaurant permet également des initiatives de sensibilisation plus individuelles, comme dans le cas d'une femme entendant travaillant avec des personnes sourdes et venue manger avec deux petites filles pour leur faire découvrir la langue des signes.

### **Une expérience interstitielle ?**

Le restaurant a été imaginé dès le départ avec une dimension démonstrative comme l'exprime son gérant et fondateur dans ce reportage de l'émission *Signes* :

J'ai créé ce restaurant à la fois pour nous [les sourd·e·s] rendre visibles auprès de la société et aussi afin d'inclure les personnes sourdes dans le monde du travail. Actuellement beaucoup de personnes sourdes veulent vraiment travailler mais ne trouvent pas d'emploi. Je souhaitais que ce lieu serve de modèle pour les entendants pour qu'il y ait une prise de conscience des patrons. Voilà les raisons pour lesquelles j'ai voulu créer ce lieu. (Reportage de l'émission *Signes* du 21.05.2022)

Cette notion de modèle est particulièrement importante dans la volonté de montrer que d'autres pratiques sont possibles dans la détermination de l'employabilité des personnes sourdes. Cette démonstration passe par la visibilité et la remise en question plus large des stéréotypes sur la surdit . Le but est d' tablir par ce biais de nouvelles normes sociales

capables d'engendrer les mesures nécessaires aux dépassements des inégalités et discriminations subies par les sourd·e·s.

Dans son ouvrage *Utopies réelles*, Erik Olin Wright développe une réflexion sur les outils et stratégies de dépassement du système capitaliste en tant que système de domination vecteur d'injustices et d'inégalités. Il propose un modèle d'analyse des changements sociaux qui distingue trois stratégies de transformation : la transformation par la rupture, la transformation interstitielle et la transformation symbiotique (2017 [2010] : 487).

Par une volonté de « montrer qu'un autre monde est possible » (2013 : 22 traduit de l'anglais), le projet du restaurant s'apparente à une stratégie interstitielle. Ces fondateurs et fondatrices ont créé un espace affranchi des rapports de pouvoir dominants (Wright 2017 [2010] : 514) qui sont dénoncés, à savoir l'hégémonie des entendant·e·s produisant l'altérisation des sourd·e·s. En créant ces espaces interstitielles, cette stratégie vise à servir d'exemple afin d'ensuite pouvoir « faire pression sur l'Etat et les politiques publiques et élargir ces espaces » (Wright 2013 : 22).

En effet, les sourd·e·s qui le fréquentent expérimentent un espace public où les efforts au quotidien en termes de communication ne sont plus nécessaires. Il n'y a, par exemple, pas besoin pour les employé·e·s de Vroom de convaincre leur entreprise de la nécessité de l'engagement d'un·e interprète lors des réunions d'équipe. Il n'y a pas de supplément de fatigue engendré par le fait de devoir lire sur les lèvres de ses collègues. Pour les client·e·s sourd·e·s, il y a le confort de pouvoir commander et d'être servi dans sa langue. Enfin, la charge de l'adaptation au quotidien est renversée puisque, dans cet espace, ce sont les entendant·e·s qui doivent s'adapter aux pratiques communicationnelles des sourd·e·s.

De ce point de vue, le restaurant participe à la réalisation d'une utopie réelle (Wright 2013) émancipatrice pour les sourd·e·s, où leurs aspirations et besoins seraient pris en compte et où la réciprocité serait plus forte dans l'effort d'adaptation linguistique entre les sourd·e·s et les entendant·e·s. Cette réciprocité passe par l'apprentissage des bases de la langue des signes par le plus grand nombre d'entendant·e·s. Cet objectif est d'ailleurs mis en avant par le gérant du restaurant :

Et maintenant, y a de plus en plus d'entendants, en tout cas dans le quartier qui s'expriment en langue des signes, les voisins. Et franchement là je pense qu'on a atteint quelque chose qui est extrêmement positif. (Extrait retranscrit d'un entretien vidéo à la Tribune de Genève, 23 juin 2023)

La catégorie des entendant·e·s qui comprennent les sourd·e·s, engagé·e·s dans une démarche d'apprentissage de la langue des signes est alors une composante importante de la réalisation de l'utopie réelle proposée par le projet du restaurant.

Au travers de mon terrain, alors que j'étais justement partie prenante de cette catégorie, j'ai pu expérimenter l'investissement des membres du projet dans mon apprentissage de la langue des signes. Ceux-ci invitaient les personnes qui avaient tendance à oraliser pour communiquer avec moi à ne plus le faire. Lorsque je montrais des signes de fatigue, les encouragements ne se faisaient pas attendre : « Tu peux comprendre ! » me signalait-on.

Des projections futures sont aussi produites vis-à-vis des entendant·e·s qui veulent apprendre à signer, comme lorsque le gérant encourage cette journaliste TV en lui disant qu'elle pourra bientôt présenter l'actualité en langue des signes<sup>9</sup>. Une personne m'a demandé un soir si je voulais devenir interprète m'assurant qu'elle m'engagerait volontiers.

Au-delà de l'aspect purement linguistique, les entendant·e·s qui apprennent la langue des signes sont également soutenu·e·s et valorisé·e·s dans le développement de leurs connaissances des réalités sourdes et des réflexes vus comme typiquement sourds. Ce dernier exemple en témoigne :

Nous sommes quelques personnes à la rencontre entre sourd·e·s et entendant·e·s organisée par l'animatrice ce soir-là. A notre table, il y a presque que des entendantes au niveau de langue des signes variés. Un homme sourd discute un moment à notre table puis change de table pour échanger avec d'autres sourd·e·s. L'animatrice se met alors à nous raconter une histoire drôle :

Un Cubain, un Américain et un sourd prennent le train. Durant le trajet, le Cubain allume un cigare, fume quelques taffes puis le jette par la fenêtre du train. Les deux autres s'affolent : « Tu es fou, il était à peine entamé ce cigare ! ». Le Cubain ouvre son manteau dévoilant toute une collection de cigares : « Je m'en fiche, j'en ai plein. ». Puis l'Américain prend un chewing-gum. Il le maché trois-quatre fois et le jette par la fenêtre du train. Les deux autres s'affolent : « Tu es fou tu l'avais à peine mâché ce chewing-gum ! ». L'Américain montre l'intérieur de ces poches : « Je m'en fiche, j'en ai plein. ». Plus tard, le contrôleur du train vient contrôler les billets. A ce moment, le sourd l'empoigne et le jette par la fenêtre. Le Cubain et l'Américain s'exclament « Tu es fou, tu as jeté le contrôleur par la fenêtre ! ». Que répond le sourd nous demande l'animatrice. Le sourd répond que ce n'est pas grave puisqu'il a plein d'entendant·e·s autour de lui.

Je connaissais déjà cette histoire drôle et je réponds directement : ENTENDANT (« *C'est un entendant.* »). L'animatrice et le gérant rigolent. Il me fait une tape sur l'épaule. Il a l'air ravi que j'aie trouvé tout de suite la réponse. (Carnet de terrain, mars 2023)

Les deux premières parties de l'analyse montrent que l'espace du restaurant implique une diversité d'acteurs et d'actrices. Certain·e·s personnes parmi le personnel et la clientèle

---

<sup>9</sup> Voir page 48

prennent part aux entreprises de cause liées à la dénonciation des obstacles et discriminations vécues par les personnes sourdes. Le gérant endosse plus particulièrement un rôle d'entrepreneur de moral dont les discours mobilisent une définition essentialisée des sourd·e·s liée exclusivement à l'usage de la langue des signes et mobilisant une forme d'utopie réelle.

Cette définition des sourd·e·s et cette utopie réelle ne constituent toutefois pas un consensus au sein de l'espace du restaurant. En effet, l'ensemble des usagers et usagères du lieu ne forme pas un groupe homogène et les cadrages des enjeux linguistiques, sociaux et politiques produits par les entrepreneurs et entrepreneuses de cause ne sont pas nécessairement repris par tout le monde.

Il apparaît pourtant que l'ensemble des usagers et usagères du lieu et particulièrement la clientèle sourd·e·s signante jouent un rôle dans la réalisation de l'entreprise morale que constitue le restaurant. En effet, ce projet s'appuie sur la présence des sourd·e·s et le déploiement d'une sociabilité en langue des signes visible par tous et toutes depuis la rue.

La dernière partie de l'analyse se concentre sur les différentes sociabilités générées par la présence de l'ensemble des acteurs et actrices présentes au sein du restaurant.

## Partie 3 : Sortir de l'essentialisation

### Retour sur la notion de « culture sourde »

La « culture sourde » est une notion centrale au sein du champ académique des *Deaf Studies*, qui est passée dans le domaine du sens commun. En effet, sur mon terrain les acteurs et actrices la mobilisent sans particulièrement la définir. Elle apparaît, par exemple, dans la formulation de l'objectif 5 du restaurant : « Sensibiliser les entendants et les employeurs à la surdité, à la langue des signes et à la culture sourde. » (Page Facebook « Vroom », publication du 8 mars 2023). Elle transparait également dans les affirmations qui définissent les sourd·e·s comme des personnes visuelles. Elle est encore présente pour décrire des pratiques culturelles de la « culture entendante » comme la musique et des pratiques culturelles de la « culture sourde » comme le VV (*Visual Vernacular*), un art visuel de la scène, qui mobilise le corps de l'artiste dans une démarche poético-narrative. Le lien à la langue des signes est très présent dans les représentations de sens commun de la culture sourde qui transparaissent sur mon terrain et dans mes entretiens exploratoires.

Le mode visuo-gestuel des langues des signes est décrit comme inférant un mode de pensée caractéristique de ses locuteurs et locutrices, qui transparait dans l'affirmation que les sourd·e·s sont des visuel·le·s. Je me rappelle également mon enseignant de LSF qui nous disait que, pour bien s'exprimer en langue des signes, il fallait oublier les structures grammaticales du français et se mettre à « penser en image ».

Cette association de la langue et d'un mode de pensée produisant « une culture, une vision du monde, que la langue non seulement manifeste, mais établit, maintient et reproduit » (de Saussure 2017 : 166) est fondatrice dans diverses théories culturelles du langage (*ibid.* 2017 : 165-166).

La langue et la culture sont également associées dans la littérature produite par le courant des *Deaf Studies*. En effet, dans ces travaux, la culture sourde constitue un terme générique, qui désigne des éléments variés comme les pratiques et utilisations des langues des signes, la collectivité, l'identité, les valeurs des sourd·e·s, les comportements des sourd·e·s, les usages de la technologie par les sourd·e·s ou les arts et l'esthétique des sourd·e·s (Friedner & Kusters 2020 : 32).

Ce lien entre langue et culture fait référence à une conception de la notion d'ethnies comme « totalités closes définies par la correspondance entre une organisation sociale, une langue et

une culture » (Poutignat et Steiff-Fénart 2017 : 71). Cette conception classique ou « herdérienne » comme la qualifie Andreas Wimmer en référence aux travaux de Johann Gottfried von Herder (2017 : 76), se retrouve dans ces propos de Patrick Belissen, auteur et militant sourd, initiateur de la « marche du siècle sourd » en 2013 :

Leurs mains-paroles [aux Sourd·e·s] marquent leur ethnicité et ils [les Sourds·e·s] se positionnent dans la distinction commune d'avec ces autres que sont les entendants, de ceux qui parlent avec leur bouche et entendent avec leurs oreilles. Une vaste diaspora aux dimensions de la planète. Sa singularité tient à la modalité visuo-gestuelle de ses langues. Les Sourds s'expriment avec leurs mains et leur corps. Ils entendent avec leurs yeux. (2018 : 21-22)

Cette citation rend compte de ce que Fredrik Barth a théorisé par l'idée de travail des frontières ethniques. Cette proposition invite à analyser les groupes ethniques « comme des catégories d'attribution et d'identification, qui classent les gens en fonction de leur origine et de leur culture, réelles et supposées » (Poutignat et Steiff-Fénart 2017 : 71). L'attention à porter se situe au niveau de la frontière entre les Nous et les Autres dont l'élaboration des catégories distinctives s'effectue au sein des interactions sociales (*ibid.*)

Quant à l'usage de la notion de culture en tant que concept analytique dans les sciences sociales, celui-ci a été largement remis en question, notamment par Lila Abu-Lughod dans son article *Writing Against Culture* (1991). Elle pointe le rôle de l'anthropologie dans la construction, la naturalisation et la hiérarchisation des différences culturelles (2006 : 470). Ces critiques, développées au sein de l'anthropologie, ont mené à une remise en question du concept dans les recherches sur les sourd·e·s. L'usage de la notion de culture sourde est vu comme surdéterminant la différence entre les sourd·e·s et les entendant·e·s, affirmant une similarité entre tou·te·s les sourd·e·s (Friedner & Kusters 2020 : 33).

En effet, cette supposée similarité est très facilement remise en question par les vécus des personnes sourdes qui fréquentent le restaurant. En fonction de mes données, je relève différents facteurs qui, en se combinant, concourent à des expériences toutes singulières de la surdité.

La majorité des personnes sourdes de naissance grandissent dans une famille entendante. Une minorité est issue de parents sourd·e·s. Certain·e·s sourd·e·s naissent dans des familles où il y a déjà des personnes sourdes (frère, sœur, grands-parents, tante, oncle, ...). D'autres personnes deviennent sourdes, plus ou moins progressivement, durant l'enfance ou à l'âge adulte. Les sourd·e·s peuvent ne percevoir aucune fréquence sonore ou en percevoir un spectre restreint.

La prise en charge plus ou moins médicalisée et les choix éducatifs des parents vont conditionner les expériences des enfants sourd·e·s. Choix de l'implant cochléaire, d'appareils auditifs, soutien à la lecture labiale via la technique du langage parlé complété (LPC), apprentissage de la langue des signes sont autant de décisions à prendre pour développer le canal communicationnel de l'enfant.

Les politiques éducationnelles des services de l'instruction publique en vigueur dans l'enfance dessinent également des profils spécifiques. Les sourd·e·s les plus âgé·e·s qui fréquentent le restaurant, ont grandi dans des écoles qui suivaient une pédagogie oraliste et interdisaient, plus ou moins sévèrement, l'usage de la langue des signes. Le but de l'enseignement était d'apprendre aux enfants sourd·e·s à s'exprimer vocalement. Certaines de ces personnes ont appris la langue des signes à l'âge adulte. D'autres ne la maîtrisent que très partiellement et communiquent vocalement, en soutenant leur discours en français par des signes. Certains de ces signes ne sont plus utilisés par les plus jeunes générations, démontrant le développement rapide et la résilience d'une langue qui avait presque disparu dans les années 1970. Les sourd·e·s plus jeunes, scolarisé·e·s entre les années 1980 et 2010, ont fréquenté des classes d'enfants sourd·e·s, notamment à l'école de Montbrillant, où la langue des signes faisait partie de l'enseignement. Certain·e·s sourd·e·s de cette même génération ont suivi une scolarité dans des classes d'entendant·e·s.

L'accès aux différentes langues et au mode écrit ou oral des langues vocales est donc conditionné à la scolarisation, mais également à des facteurs plus complexes qui engendrent de plus ou moins grandes facilités d'apprentissage. Un sourd m'a, par exemple, expliqué qu'il avait entrepris à l'âge adulte des séances de logopédie pour apprendre à parler. Il a rapidement perdu sa motivation face à la fatigue que générerait ce travail et a finalement renoncé à cet apprentissage.

Enfin, certaines personnes sourdes développent des pratiques de communication différentes entre leur famille et les personnes qu'elles rencontrent dans la sphère publique. J'ai, par exemple, rencontré une personne qui a l'habitude de parler vocalement avec sa famille proche entendante et utilise la langue des signes en ne faisant aucun usage de la voix en dehors de ce cadre.

Ce constat de la pluralité des profils et des expériences de la surdité a mené Mara Mills en 2015 à proposer la notion de « spectre de la surdité », ou de parler des surdités au pluriel (Friedner & Kusters 2020 : 32). Ces considérations vont dans le sens de la construction de

concepts analytiques qui prennent en compte l'hétérogénéité et la fluidité au sein des espaces et des groupes sociaux. De ce point de vue, la proposition du concept de « sociabilité sourde », en lieu et place notamment des concepts de « culture sourde » ou « monde sourd » (Kusters 2014 : 467), me semble particulièrement féconde. Je mobiliserai ce concept dans la suite de ce chapitre.

En tant que notion émiqque, la culture sourde est une construction mobilisée particulièrement par les entrepreneurs et entrepreneuses des causes liées à la surdit . Dans le cadre de l'essentialisme strat gique, elle permet une cat gorisation vis- -vis de la majorit  entendante hors du cadre de la rh torique du manque et du d ficit.

Construire une culture sourde en miroir   une culture entendante est un  l ment cl  de la revendication d' galit  entre sourd s et entendant s.   la logique du stigmate appos  par les entendant s, les sourd s entrepreneurs et entrepreneuses de cause opposent la logique de l'appartenance ethnique. Le travail des fronti res entre le groupe des entendant s et le groupe des sourd s mat rialise l'existence de ces deux entit s impliqu es dans des syst mes sociaux distincts (Poutignat, Streiff-Fenart 2005 [1995] : 166).

### Transfuge de cat gorie

Ce travail des fronti res entre les cat gories sourd e et entendant e est particulièrement saillant lors d'interactions qui impliquent des outils technologiques tels que les appareils auditifs, l'implant cochl aire ou le t l phone. J'expose tout d'abord deux situations v cues sur mon terrain :

#### **Situation 1 :**

Un soir, je travaille au restaurant avec un serveur, l'animatrice et le g rant. C'est le d but de soir e, il n'y a pas encore de client s. Le serveur est parti chercher des boissons dans la r serve. Tout   coup, il pousse un cri depuis la chambre froide. L'animatrice, qui se tient devant le passe-plat, et moi nous retournons en direction du bruit. Elle me demande ce que c' tait. Je lui r ponds que c'est le serveur qui a cri . Celui-ci est sorti de la chambre froide et r appara t depuis le fond de la cuisine. L'animatrice le regarde et lui dit en parlant et signant : «  a va pas la t te ! Y a des entendants ici ! ». Un peu surprise, je lui demande si elle a entendu son cri. Le g rant me r pond sur le ton de la plaisanterie : ENTENDANTE + ELLE (*« Mais c'est une entendante. »*). L'animatrice acquiesce le sourire en coin : MOI + ENTENDANTE (*« Oui moi je*

*suis entendante.* »). Elle rigole puis m'explique ce qu'il en est réellement : elle est sourde profonde<sup>10</sup> mais perçoit des sons par ses appareils auditifs. (Carnet de terrain, novembre 2022)

### **Situation 2 :**

Alors que je bois un verre un soir au restaurant, le téléphone sonne. La serveuse le remarque visuellement, elle le prend et cherche du regard à qui elle pourrait le donner. Elle finit par le tendre à une cliente habituée sourde implantée qui répond. Il s'agit de prendre une réservation. La femme fait répéter son interlocuteur pour être sûre d'avoir compris. Elle explique en précisant qu'elle est malentendante. Pendant ce temps, un autre habitué sourd dit à la serveuse qu'elle aurait dû me donner le téléphone. Puisque je suis entendante, c'est facile pour moi, explique-t-il. (Carnet de terrain, printemps 2023)

Ces deux situations matérialisent la grande distinction entre les entendant·e·s et sourd·e·s : celle qui attrait à la perception des phénomènes sonores. Être sourd·e c'est ne pas percevoir le cri d'une personne. Être entendant·e c'est percevoir jusqu'à une certaine distance un cri. Être sourd·e c'est ne pas pouvoir répondre au téléphone. Et être entendant·e c'est utiliser couramment le téléphone. Pourtant, dans ces deux situations, des outils technologiques produisent des transfuges de catégorie.

En effet, l'animatrice devient une entendante pour la blague et la jeune sourde implantée mobilise la catégorie de malentendante. Cette catégorie agit comme une interface et possède l'avantage d'être très bien comprise par les entendant·e·s. En effet, aucun·e entendant·e ne comprendrait si son interlocuteur ou interlocutrice lui indiquait au téléphone être sourd·e. La notion de malentendant·e·s peut prendre plusieurs significations selon les contextes. Il peut s'agir, par exemple, d'un·e entendant·e qui a perdu une partie de l'audition durant sa vie. Cela peut également désigner une personne née avec une perception des fréquences sonores moins large que la norme, sans que cela l'empêche de développer une communication fluide via la boucle audio-phonatoire en recourant à des appareils auditifs. Sur mon terrain, certaines personnes s'identifient de cette manière. Ce n'est toutefois pas une catégorie apposée depuis l'extérieur par les usagers et usagères régulièr·e·s du restaurant.

Le fait que les interactions, décrites dans la situation 1 et la situations 2, impliquent une personne entendante contribue à ce travail de catégorisation. Comme l'animatrice et moi sommes les seules à avoir perçu le cri, nous sommes, dans cette situation, des entendantes. Alors qu'elle répond au téléphone, la jeune femme sourde devient, dans cette situation

---

<sup>10</sup> Le terme SOURD + PROFOND (« *sourd·e profond* ») découle de la catégorisation médicale qui échelonne les surdités selon le pourcentage d'audition que présente l'individu. Être sourd·e profond signifie ne percevoir aucune fréquence sonore.

précise, malentendante. Pourtant, la remarque du client habitué réaffirme tout de même que répondre au téléphone reste le domaine des entendant·e·s. Ces deux situations révèlent une relative mobilité des individus au sein des différentes catégories disponibles dont les contours restent fixes.

### **Situation 3 :**

Ce samedi après-midi, un homme est venu au restaurant présenter un travail sur le personnage de Charlot. Nous sommes une petite assemblée pour assister à sa présentation. Je suis la seule entendante. Il nous présente un ensemble de courts-métrages qu'il a co-réalisé en hommage au personnage de Charlot. Dans le premier film, un jeune homme à un arrêt de bus téléphone. Tout le monde rigole. Le gérant qui est assis derrière moi, attire mon attention pour me préciser que tou·te·s les acteurs et actrices du film sont sourd·e·s, d'où l'hilarité générale. (Carnet de terrain, septembre 2022)

Cette troisième situation montre à nouveau, le travail des frontières effectué entre les catégories sourd·e et entendant·e. Quand bien même certain·e·s sourd·e·s utilisent le téléphone au moyen d'appareils auditifs ou d'un implant cochléaire, ce comportement est totalement associé à la catégorie entendant·e.

Dans ces trois situations, ma présence en tant qu'entendante est importante. En effet, Fredrik Barth souligne que « les catégorisations ethniques émergent et se maintiennent dans le cadre des relations concrètes entre groupes que ne marque pas une altérité radicale, mais une combinaison de zones d'exclusion et d'articulation (Barth 1969) » (Poutignat et Streiff-Fenart 2017 : 73-74). Selon les contextes, les frontières ethniques se renforcent ou s'atténuent et les individus peuvent changer de catégories, en interaction avec les membres du groupe voisin (*ibid.*).

Ces catégorisations tendent à produire des groupes qui se définissent par une homogénéité interne. Pourtant, j'en ai déjà donné de nombreux exemples, les vécus des sourd·e·s sont multiples. La diversité des pratiques, notamment linguistiques et communicationnelles, montre à la fois les dissemblances qui existent entre les sourd·e·s et les similarités qui se retrouvent entre les entendant·e·s et les sourd·e·s.

## **Langues et communication**

L'espace du restaurant voit se côtoyer une diversité de langues. Le français est la langue vocale majoritairement utilisée, mais d'autres langues y sont présentes comme l'anglais,

l'ukrainien ou le russe<sup>11</sup>. Le lieu rassemble également des locuteurs et locutrices de langues des signes différentes.

En effet, les langues des signes se répartissent sur des aires géographiques qui suivent dans de nombreux cas des frontières nationales ou régionales. Certaines langues des signes se partagent et se développent à des échelles très locales comme dans le cas du village d'Adamorobe, au sud du Ghana, décrit par Annelies Kusters (2014).

La diversité des langues des signes – environ 300 langues des signes à travers le monde (RTS 2022) - surprend souvent les entendant·e·s qui ne connaissent pas les sourd·e·s. En effet, un stéréotype, auquel j'ai souvent été confrontée, est de penser qu'il existe une seule langue des signes qui serait universelle pour tou·te·s les sourd·e·s à travers le monde.

Les langues des signes ne correspondent pas non plus aux aires linguistiques des langues vocales. La LSF est signée en France et en Suisse romande mais de nombreux signes ou orientations de signes diffèrent entre les régions. L'alphabet manuel qui se signe

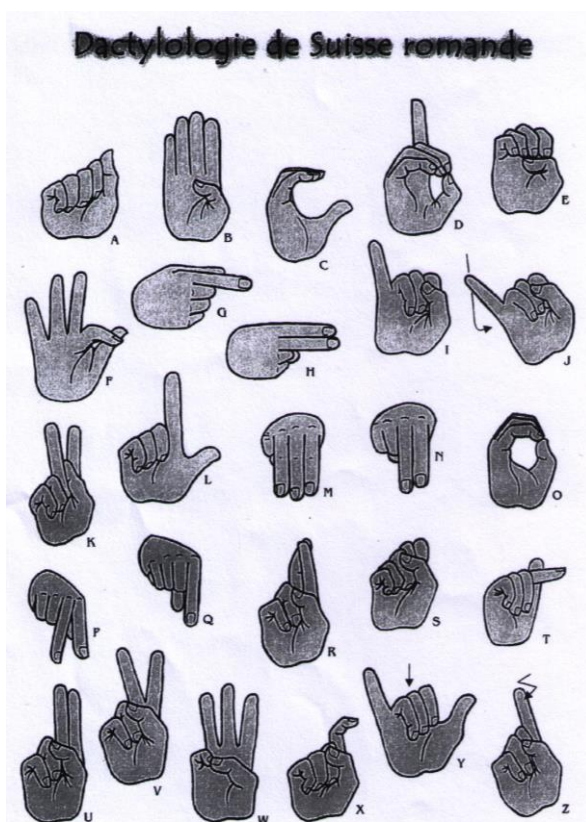


Figure 3 Extrait du fascicule de cours de l'association Atelier LSF Vaud, 2015

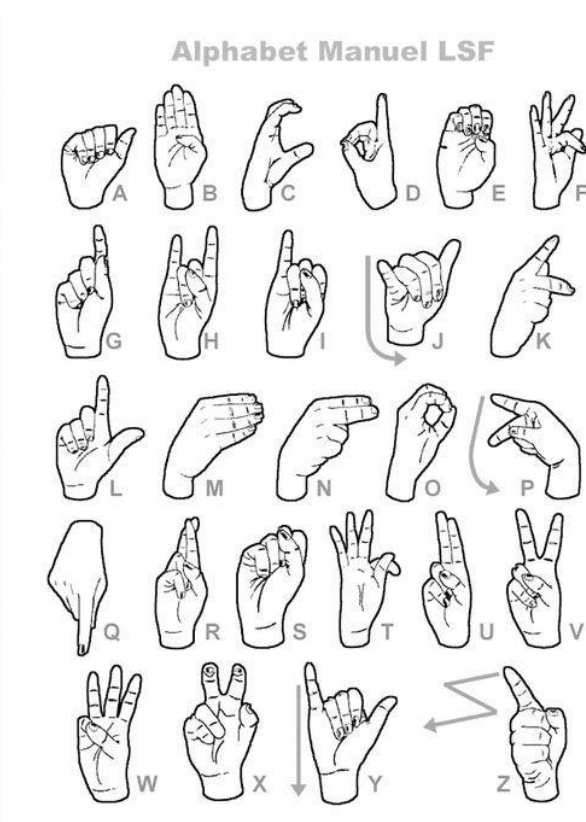


Figure 4 Alphabet Manuel LSF, Pinterest : <https://www.pinterest.fr/amayabastard/affiches-lsf/> [consulté le 28.08.2023]

<sup>11</sup> Mon terrain se déroule durant la guerre en Ukraine. Des réfugié·e·s ayant fui cette guerre font partie de la clientèle du restaurant.

DACTYLOGIE est un moyen pratique d'illustrer ces différences. Cet alphabet est une représentation par signes des lettres de l'alphabet des langues écrites. Il est utile en langues des signes pour épeler son prénom<sup>12</sup>, un nom propre qui n'a pas d'équivalent signé ou pour faire référence à une langue vocale en épelant un mot.

Entre l'alphabet manuel de Suisse romande (figure 3) et celui de France (figure 4), il y a six lettres dont la représentation signée diffère, soit dans la configuration de la main soit dans l'orientation du signe.

Ces différences ne posent pas nécessairement de problème de compréhension entre locuteurs et locutrices fluides en langue des signes qui les connaissent et transposent facilement de l'un à l'autre alphabet manuel. Cependant, pour les personnes qui apprennent la langue et ne perçoivent pas encore ces différences, celles-ci peuvent être très confusantes comme dans cette situation :

Je discute avec un sourd qui vient du jura français. Il me parle de la vignette autoroutière en Suisse. Comme je ne connais pas VIGNIETTE, il entreprend de me l'épeler en français : « V...I...G... - l'orientation du signe n'est pas celle que je connais mais je déduis le « g » - N... - là j'interprète « h » - I... ». Je me demande quel mot français peut bien commencer par « vighi » ? Je lui demande de répéter plusieurs fois et fini par comprendre le mot grâce au croisement des éléments de contexte de notre conversation, au début du mot et à son nombre de lettres. (Carnet de terrain, juillet 2023)

Un autre exemple de la différence qu'il y a entre des langues des signes d'aires géographiques vocalement francophones m'a été apporté par un membre du public de la table ronde organisée à l'ONU, dans le cadre de la journée internationale des langues des signes. La discussion mêlait des personnes s'exprimant en langues des signes et en langues vocales, dont j'ai suivi la traduction en français via une oreillette à disposition de chaque place de l'assemblée. Après la table ronde, ce sourd m'explique qu'il n'a pas bien compris un des membres de la table ronde car il s'exprimait en langue des signes belge (LSFB). Ainsi, chaque langue des signes constitue une langue à part entière et les sourd·e·s ne se comprennent pas dans toutes les situations.

Cependant, il existe des stratégies pour se comprendre entre personnes locutrices de langues des signes différentes. En effet, la compréhension interpersonnelle peut s'établir grâce à

---

<sup>12</sup> Les sourd·e·s et les personnes qui évoluent dans un contexte linguistique signé vivent au sein de deux systèmes nominaux distincts. Elles ont leur prénom à l'Etat civil qui s'écrit ou se dit vocalement et leur « prénom signe ». Celui-ci est un signe qui leur est attribué par la communauté signante qu'elle fréquente. Voir Yves Delaporte (2002) pour plus de détails et des exemples d'anthronymes sourd.

l'usage de signes à forte iconicité. Cette grande iconicité permet, par exemple, à des productions scéniques signées d'être comprises à l'internationale par les sourd·e·s mais également par les entendant·e·s :

Une performance théâtrale est proposée à l'ONU dans le cadre de la journée internationale des langues des signes. Il s'agit d'une compagnie suédoise. Une comédienne s'exprime visuellement. Son propos est transposé en anglais par une autre comédienne sur scène. Il s'agit du récit du parcours migratoire d'une jeune femme. Ma compréhension du récit s'appuie à la fois sur le discours visuel de la comédienne qui signe et sur certains mots d'anglais qui n'est pas une langue que je maîtrise bien à l'oral. Après cette performance, une table ronde est organisée.

A la fin de la journée, je discute avec une jeune femme sourde. Elle m'explique que la performance théâtrale était très visuelle et expressive ce qui la rendait facile à comprendre. En comparaison, les propos lors des discussions de la table ronde étaient beaucoup moins expressifs et donc plus difficiles à comprendre. (Carnet de terrain, septembre 2022)

C'est sur cette grande iconicité de signes de Langues des signes locales ainsi que sur un réservoir de signes tirés d'une proposition de lexique international publié par la Fédération mondiale des sourds en 1975, que se base la langue des signes internationale. Celle-ci permet une intercompréhension entre sourd·e·s de nationalités différentes lors de rassemblements internationaux (Association S-5 2023).

Entre personnes sourdes et personnes entendantes, les stratégies d'intercompréhension que j'ai observées au restaurant sont variées. Elles peuvent mobiliser à la fois une ou plusieurs langues des signes, une ou plusieurs langues vocales sous leurs formes écrites et/ou orales, l'expression corporelle ainsi que des objets et outils technologiques. Ces éléments se combinant, forment de multiples bricolages communicationnels.

Certaines stratégies mobilisent des connaissances et compétences dans une langue vocale. Celles-ci se déroulent par la médiation d'outils techniques plus ou moins sophistiqués. Par exemple, certain·e·s sourd·e·s mobilisent leurs compétences en lecture labiale et/ou leurs possibilités d'entendre en partie la voix de leur interlocuteur ou interlocutrice grâce à des appareils auditifs ou un implant cochléaire. Le personnel de service propose au moyen d'un stylo et d'un bloc-notes une communication par le français écrit aux client·e·s qui ne connaissent pas la langue des signes. Une sourde, arrivée d'Ukraine il y a quelques mois, passe commande auprès d'une serveuse entendant par l'intermédiaire d'une application de traduction sur son téléphone portable.

D'autres stratégies de communication mobilisent des compétences à la fois dans une langue vocale et une langue signée. Certain·e·s sourd·e·s parlent vocalement avec des personnes entendant·e·s qui leur répondent avec des signes et épèlent en alphabet manuel les mots dont elles ne connaissent pas le signe. Les mots et les signes se mélangent et les structures des phrases peuvent, de manière aléatoire et spontanée, suivre la structure des phrases de la langue des signes ou celle du français. D'autres sourd·e·s s'expriment en signant tout en oralisant certain·e·s mots. Les supports écrits sur internet ou les réseaux sociaux sont également mobilisés par des sourd·e·s pour faire comprendre certaines choses à des entendant·e·s qui connaissent peu de signes. Le support écrit permet alors de définir le contexte de la discussion ou à transmettre une information dans la langue de la personne entendant·e·s.

Finalement, certaines stratégies mobilisent le corps dans l'espace au-delà des règles et des structures des langues des signes. C'est le cas par exemple lorsqu'un sourd explique à une entendant·e·s un signe qui lui est inconnu en lui mimant une situation concrète qui illustre ce signe. Ce genre de stratégies utilise également le pointage qui fait partie de la structure des langues des signes (Tournadre et Hamm 2018 : 6). Ce mot désigne le fait de montrer du doigt dans l'espace l'élément ou la personne dont il est question.

Ces multiples exemples montrent que la LSF de Suisse romande n'est pas la seule langue pratiquée au sein du restaurant. Les différentes langues utilisées peuvent même se mélanger et s'associer à d'autres stratégies communicationnelles affranchies des conventions linguistiques.

Au-delà de ces stratégies d'intercompréhension, je remarque à propos des moments que j'ai vécus au restaurant, une forte interconnaissance entre ses différent·e·s usagers et usagères que sont les membres du personnel et les habitué·e·s sourd·e·s et entendant·e·s. Une connaissance fine des compétences linguistiques et communicationnelles de chacun et chacune s'est établie.

Ces différentes compétences sont sollicitées ou proposées par leur détenteur ou détentrice en fonction des situations. Un sourd qui perçoit la voix grâce à son amplification par ses appareils auditifs fait l'intermédiaire entre une entendant·e·s et une sourde, à la manière d'un interprète. Une sourde demande à une autre d'oraliser un signe qu'une entendant·e·s n'a pas compris. Un sourd renvoie une entendant·e·s qui demande quel est le signe qui correspond à un mot français, vers une sourde enseignante de LSF. Une habitué·e·s entendant·e·s se propose de répondre au téléphone un soir où les membres du personnel sont tou·te·s sourd·e·s. Un

sourd sollicite une personne qu'il sait être à l'aise en français pour relire un texte ou lui expliquer le contenu d'une lettre à caractère administratif. Une sourde résume vocalement une discussion à une entendante qui n'a pas bien compris les échanges au sein d'un groupe qui signe. Une entendante traduit un signe à un entendant qui ne le connaissait pas. Ainsi, l'ensemble des personnes qui fréquentent régulièrement le restaurant forme un assemblage de compétences. Celles-ci sont mises au service de l'émergence d'un espace de vie en commun.

L'intercompréhension n'est toutefois pas toujours au rendez-vous comme le montre cette situation :

Une après-midi, quelques sourds sont assis au restaurant lorsqu'un homme qui a l'air de vivre dans la rue entre et se dirige vers la cuisine, tête baissée. Un des sourds interprétant que l'homme cherche les toilettes produit un son inarticulé pour attirer son attention et montre d'un geste énergique la direction des toilettes. L'homme a une réaction de peur et se précipite vers la sortie. Le sourd qui voulait l'aider ne comprend pas cette réaction. (Carnet de terrain, octobre 2022)

Le langage corporel du sourd semble ici avoir été interprété comme un signe d'hostilité par l'homme sans abri.

L'incompréhension linguistique provoque également des émotions négatives chez certaines personnes qui continuent toutefois à venir au restaurant. C'est le cas de cet habitué du quartier qui m'explique, alors que je lui apporte un café, qu'il aime bien venir dans ce restaurant mais qu'il ne comprend pas les serveurs et serveuses sourd·e·s : « Ça me fait mal au cœur. » me confie-t-il.

### **Variété des sociabilités**

Dans mon analyse je distingue trois grandes catégories de sociabilités qui se déploient au sein du restaurant : la sociabilité sourde, la sociabilité signée et la sociabilité entendante. La notion de sociabilité sourde découle du concept du même nom mobilisé par Michele Friedner (2014) et Annelies Kusters (2014). Ce concept fait référence aux interactions et relations sociales qu'entretiennent des sourd·e·s entre pairs (Kusters 2014 : 267).

Les auteures à l'origine de ce concept ne discutent pas des possibilités d'accès ou de non-accès à la sociabilité sourde pour des personnes entendantes locutrices d'une langue des signes. Cependant, en fonction de mes données, je formule deux hypothèses à ce propos.

Premièrement, il se pourrait que la sociabilité sourde soit conditionnée au fait d'évoluer aux côtés de personnes sourdes et de s'exprimer couramment dans une ou plusieurs langues des signes. Dans ce cas, une personne entendante qui vit au quotidien dans le cadre professionnel, amical ou privé avec des sourd·e·s et qui maîtrise la langue des signes couramment utilisée dans ces espaces de sociabilité, aurait accès à cette sociabilité sourde.

A contrario, l'autre hypothèse serait de considérer que la langue n'est pas le seul élément qui concourt à l'émergence de la sociabilité sourde mais également la connaissance de l'intérieur des réalités sourdes. Ces réalités sourdes sont le résultat de l'expérience du stigmate assigné de l'extérieur, c'est-à-dire l'expérience de l'altérisation des sourd·e·s par le groupe dominant des entendant·e·s. La langue n'est alors plus l'élément central qui constitue la sociabilité sourde au profit du partage d'une expérience commune.

Ce questionnement autour de la conceptualisation de la sociabilité sourde est en effet apparent sur mon terrain. En effet, certaines personnes entendantes prennent part pleinement aux discussions en langue des signes. Elles sont même parfois engagées dans le milieu associatif sourd en occupant des fonctions au comité d'associations qui se réunissent ou organisent des partenariats avec le restaurant.

En tant que chercheuse entendante non bilingue, je n'ai observé la sociabilité sourde uniquement d'un point de vue extérieur. J'ai pu observer comment elle s'organise spatialement et comment les personnes s'y intègrent ou non, y entre et en ressortent.

Dans mon analyse la sociabilité sourde contient ainsi une prédominance de l'aspect linguistique comme discriminant vis-à-vis de ce que j'identifie comme sociabilité signée. La sociabilité sourde se caractérise alors principalement par le fait que les personnes qui y prennent part partagent une langue et des conventions langagières communes qui n'ont donc pas besoin d'être négociées pour générer l'intercompréhension.

Je considère que la sociabilité sourde qui se vit au sein du restaurant intègre des non-sourd·e·s. Il s'agit de personnes entendant·e·s qui possèdent une excellente maîtrise de la langue des signes et qui prennent part à des pratiques sociales régulières avec des sourd·e·s. Ce point diffère du concept original mobilisé par Michele Friedner (2014) et Annelies Kusters (2014).

Il est important toutefois de bien préciser que si ces personnes prennent part à ce qui s'apparente le plus à de la sociabilité sourde au sein du restaurant, elles n'ont cependant pas

un « point de vue sourd ». Ce sont des personnes qui ont une bonne connaissance des problèmes et des obstacles que rencontrent les sourd·e·s au quotidien mais sans les avoir expérimentés dans leur propre vécu.

La sociabilité signée fait référence aux interactions qui se déploient entre des personnes sourdes, malentendantes, entendantes qui placent la langue des signes au centre de leur intentions communicationnelles, tout en mobilisant des stratégies et bricolages nécessaires à se comprendre (références à une langue vocale et mime par exemple). Cette sociabilité signée concerne des moments qui peuvent être très courts : une cliente s'applique à apprendre et retenir le signe MERCI pour le moment où le serveur lui déposera son assiette à table. Elle peut aussi se déployer sur un temps long dans le cas par exemple d'une discussion autour d'un verre entre un·e entendant·e qui apprend à signer et une personne sourde.

Enfin, la sociabilité entendant, sur le modèle de la sociabilité sourde, représente les interactions et relations qu'entretiennent les personnes entendantes au sein du restaurant lorsqu'elles mobilisent uniquement la boucle audio-phonatoire pour communiquer entre elles.

La sociabilité sourde, la sociabilité signée et la sociabilité entendant se déploient en parallèle au sein du restaurant. Celles-ci ne constituent cependant pas des espaces clos et peuvent se transformer rapidement. Une situation de sociabilité sourde peut, par exemple, se transformer en sociabilité signée par l'arrivée à la table d'une personne qui apprend la langue des signes et qui est intégrée à la discussion.

Lors d'événements festifs ou de soirées à forte affluence, j'ai constaté la formation de différents espaces distincts au sein de la salle du restaurant. A l'échelle d'une table ou par la création d'un plus petit groupe de discussion au sein d'une table ou dans l'enceinte du restaurant, chacun de ces groupes constitue un espace de sociabilité sourde, signée ou entendant. Le type de sociabilité qui se joue dans chacun de ces espaces est déterminé par les registres communicationnels des personnes qui y prennent part.

Quelques personnes ont accès aux trois types de sociabilité. Il s'agit des interprètes en langue des signes ou des personnes entendantes intégrées dans les réseaux des sourd·e·s. La majorité des personnes prennent part à deux types de sociabilité à savoir la sociabilité sourde et la sociabilité signée pour les personnes sourdes, la sociabilité entendant et la sociabilité signée pour les entendant·e·s. Enfin certaines personnes prennent part essentiellement à une sorte de sociabilité dans le cadre du restaurant. Ce sont, par exemple, les entendant·e·s qui viennent

manger durant le service de midi, assuré par la serveuse entendante, ou alors des personnes sourdes qui privilégient les échanges signés avec d'autres sourd·e·s.

La mobilité entre les différents espaces de sociabilité a tendance à être différenciée entre les personnes entendantes et les personnes sourdes. Les entendant·e·s sont en effet moins mobiles entre les espaces que les sourd·e·s qui ont, pour beaucoup, l'habitude de ne pas passer toute une soirée à la même table. Au fil de la soirée, ceux-ci changent de groupe de discussion. Ceci peut s'expliquer par le fait que tout·e·s les personnes sourdes qui fréquentent régulièrement le lieu se connaissent entre elles, ce qui n'est pas le cas des personnes entendantes.

Ces différents exemples et la description des relations et interactions sociales qui se déploient au sein du restaurant contribuent à remettre en question la dichotomie entre sourd·e·s et entendant·e·s. En effet, les pratiques observées au sein du restaurant introduisent de la fluidité et de la mobilité au sein et entre ces deux catégories.

## Conclusion

Mon travail met en évidence la construction d'une dichotomie sourd·e/entendant·e enracinée dans une longue histoire qui produit une incompréhension mutuelle entre une approche biomédicale et une approche ethnoлингuistique de la surdit .

Les entendant·e·s ont tendance   penser la surdit  en termes biologique. Il s'agit d'un  cart plus ou moins s v re   la norme. La m decine produit des classifications et des degr s de surdit  : l g re, moyenne, s v re, profonde. C'est le registre du manque et du d ficit appelant la commis ration.

Les sourd·e·s pensent leur diff rence vis- -vis des entendant·e·s en termes ethnoлингuistiques. C'est le registre linguistique qui permet la cat gorisation. Les entendant·e·s s'expriment dans des langues vocales. Les sourd·e·s le font visuellement via des langues des signes.

Mon analyse montre que cette essentialisation dichotomique construite par la polarisation historique des approches pour la prise en charge  ducative des sourd·e·s est toujours op rante dans les strat gies de lutte pour l' galit .

Le restaurant Vroom est un lieu d'entreprise morale qui s'inscrit dans les revendications pour une meilleure  galit  entre sourd·e·s et entendant·e·s. La deuxi me partie de mon analyse expose comment les entrepreneurs et entrepreneuses de cause,  ouvrant pour plus de visibilit  de la langue des signes et un droit   l' galit  des chances entre sourd·e·s et entendant·e·s, mobilisent la dichotomie sourd·e/entendant·e. Dans leurs discours, la dichotomie s'appuie sur le registre de l'ethnie et permet de dessiner une alternative   la dichotomie biologique stigmatisante qu'elle cherche   supplanter. Ces discours des fondateurs et fondatrices du restaurant sont particuli rement produits   destination des m dias et du grand public.

Cependant, ces cat gories  miques, qu'elles se fondent sur la biologie ou sur l'ethnie, ont de la peine   penser l'ensemble des dimensions sociales de la surdit . Comme le montre la troisi me partie de mon analyse, l'acc s   des technologies auditives (appareils auditifs et implants cochl aires), les choix des parents, les politiques scolaires sont autant de facteurs qui influencent les v cus des sourd·e·s. Une influence qui ne constitue pas non plus un d terminisme. En effet, les sourd·e·s que j'ai rencontr  au sein de Vroom ne sont pas que des sourd·e·s. Ce sont des femmes et des hommes qui travaillent, r vent,  tudient, cr ent, se passionnent pour la cuisine, le design horloger, le sport, la psychologie, l'enseignement, le th  tre, les jeux vid o, le dessin, la r alisation cin matographique, ...

Ce constat démontre que le registre binaire de la dichotomie sourd·e/entendant·e peut uniquement décrire une image en deux dimensions. Ces représentations d'une réalité sociale ainsi dessinées sont facilement transmissibles, notamment via les canaux médiatiques. La simplification dichotomique leur confère une efficacité à être comprises par le plus grand nombre et particulièrement par les entendant·e·s qui ne connaissent pas les sourd·e·s. Ces images peintes par les discours des entrepreneurs et entrepreneuses de cause font partie de la nécessaire mise en récit d'un problème afin de le rendre audible/visible et de le populariser au sein de l'opinion publique (Neveu 2022 : 41). La catégorisation binaire des sourd·e·s et des entendant·e·s constitue dans ce sens un outil important de l'entreprise morale.

Toutefois, l'expérience des sociabilités qui se vivent au sein du restaurant Vroom permet d'apporter plus de relief à ces représentations simplifiées. Elle rend compte de la fluidité sociale vis-à-vis des catégories. Elle met également en évidence les nuances dans les recours aux différents registres linguistiques et communicationnels disponibles. La troisième partie de mon analyse montre qu'il peut n'y avoir pas plus différent·e·s que deux sourd·e·s et pas plus semblables qu'un·e entendant·e et un·e sourd·e. De plus, aucun individu ne se définit ou est socialement identifié par une seule catégorie. Être sourd·e ou être entendant·e n'est qu'une dimension de notre réalité sociale au même titre que le genre, l'âge, la nationalité, la race ou la classe sociale.

Par l'approche ethnographique, le restaurant Vroom se révèle également comme un lieu de sociabilités multiples qui cohabitent et mettent en lien les personnes qui le fréquentent. Par les catégories de sociabilité sourde, sociabilité signée et sociabilité entendant, je rends compte des diverses façons de se lier et de se comprendre via des compétences en langues vocales et en langues signées, une créativité du langage corporel et des technologies plus ou moins complexes.

L'imbrication de ces deux dimensions, d'une part un lieu d'entreprise morale et d'autre part un lieu de sociabilités multiples, constitue la principale caractéristique du restaurant Vroom qui ressort de mon analyse. Ces deux aspects du lieu s'autoalimentent. D'un côté, l'entreprise morale profite de l'assemblage de compétences relationnelles et communicationnelles des personnes qui fréquentent le restaurant. Elle s'appuie sur leur présence qui permet l'émergence de la convivialité du lieu. De l'autre côté, le lieu n'existerait pas sans l'entreprise morale qui forge la motivation des fondateurs et fondatrices à imaginer et faire advenir ce lieu.

Plus largement, le constat des essentialismes inhérents aux catégories « sourd·e » et « entendant·e » ne les rend toutefois pas caduques car elles sont bien mobilisées dans l'espace social et ont donc des impacts sur celui-ci. Je soutiens cependant que les discriminants classiques que sont la biologie ou la langue ne sont, pour les raisons décrites au fil de l'analyse, pas totalement opérationnels à rendre compte des expériences qui façonnent le fait d'être sourd·e ou le fait d'être entendant·e.

En effet, si les implants cochléaires permettent à certain·e·s sourd·e·s d'entendre et de téléphoner. Si des sourd·e·s parlent très bien vocalement et des entendant·e·s s'expriment couramment en langue des signes. Qu'est-ce qui fait être sourd·e ou être entendant·e ?

Je remarque que ce que les sourd·e·s partagent, c'est l'expérience de l'altérisation et la pression à s'approcher au plus près de la norme entendant·e. Cette charge de l'adaptation qui revient aux sourd·e·s est au cœur des obstacles et discriminations qui marquent leur quotidien.

Les sourd·e·s partagent également l'expérience de la minorité qui bouscule les repères de la majorité. Car l'ouïe est un sens qui a la particularité d'être celui qui « a anthropologiquement été privilégié par le langage » (Gaucher 2013 : 64) outil indissociable de la sociabilité humaine. De ce fait, les sourd·e·s créent des espaces de socialisation qui restent peu pensés par les entendant·e·s.

Il me revient alors en mémoire un des premiers jours que j'ai passé au restaurant Vroom. Dans la matinée, alors que je sèche de la vaisselle derrière le bar, un homme s'approche pour obtenir un renseignement. Il commence par me demander : « Vous parlez ? ». Je me rappelle ma surprise vis-à-vis de cette question. En effet, il est rare, en tant qu'entendant·e·s, que nous nous posions la question du mode communicationnel à utiliser pour entrer en interaction avec une autre personne. Par sa fréquentation de ce lieu, cet homme semble avoir ainsi remis en question l'universalité du mode de communication audio-phonatoire qui constitue l'audiocentrisme.

Le deuxième élément qui m'a surpris dans cette interaction, c'est que cet homme ne m'a pas demandé si j'étais sourde ou entendant·e. Il m'a demandé si je parlais, c'est-à-dire dans quelle langue je m'exprimais. Il a utilisé le marqueur linguistique au lieu du marqueur biologique. En effet, mon degré d'audition n'a pas d'importance dans cette situation. L'important pour cet homme est de savoir comment il peut interagir avec moi.

Cette anecdote révèle la caractéristique principale qui distingue une approche biologique de la surdité d'une approche linguistique. Si le marqueur utilisé est biologique alors il est excluant car c'est un pourcentage fixe d'audition à un moment donné de l'existence d'un individu. Le marqueur linguistique a, quant à lui, l'avantage d'être cumulatif. Comme l'explique Florence Encrevé, chaque individu possède une faculté de langage qui peut s'exprimer à travers une ou plusieurs langues (RTS 2022). Le marqueur linguistique est donc en mesure de traduire une réalité sociale faite de sourd·e·s et d'entendant·e·s qui s'expriment et interagissent via des langues vocales et/ou des langues signées.

En plaçant la dimension linguistique au cœur de son concept, le restaurant Vroom propose d'abandonner le registre de la déficience pour définir les sourd·e·s. Il invite à plus de réciprocité et de partage du travail d'établissement de la communication interpersonnelle entre sourd·e et entendant·e. Expérimenter une sociabilité signée, avec tous les bricolages communicationnels qu'elle implique, revient alors à redéfinir les normes d'une inclusion sociale qui a historiquement eu tendance à chercher l'assimilation des sourd·e·s.

## Références bibliographiques

ABU-LUGHOD, Lila

2006. « Writing against Culture », in : Henrietta Moore et Todd Sanders (dir.), *Anthropology in theory: issues in epistemology*, p. 467-479. Malden, Mass. : Blackwell Publ. 656 p. [1ère publication en 1991 in Richard G. Fox, *Recapturing Anthropology : Working in the Present.*]

ASSOCIATION S-5

2023. Cours de langue des signes internationale [en ligne].<https://s-5.ch/langue-des-signes-internationale/> [consulté le 29.08.2023]

BECKER, Howard S.

1985. *Outsiders: études de sociologie de la déviance*. Paris : A.-M. Métailié. 247 p. [traduit de l'anglais par Jean-Pierre Briand et Jean-Michel Chapoulie]

BELISSEN, Patrick

2018. *Paroles de sourds : à la découverte d'une autre culture*. Paris : la Découverte. 270 p.

BERTIN, Fabrice

2019. « Les Sourds, une culture méconnue ? » *Etudes* [en ligne] n° 3, 55-64. DOI : 10.3917/etu.4258.0055 [consulté le 28.08.2023]

BRUBAKER, Rogers

2004. « Ethnicity without Groups », in : Andreas Wimmer et al. (eds.) *Facing Ethnic Conflict. Toward a new Realism*, p. 34-52. Oxford : Rowman & Littlefield Publishers, inc. 384 p.

CONFÉDÉRATION SUISSE

2002, mise à jour du 01.07.2020. «151.3 Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées » [en ligne] <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr> [page consultée le 14.09.2023, atteignable à partir de Fedlex, La plateforme de publication du droit federal: <https://www.fedlex.admin.ch/fr/> ]

CUXAC, Christian

2003. « Présentation ». *Langue française* [en ligne] vol. 137, n° 1 : 3-11. DOI : 10.3406/lfr.2003.1053 [consulté le 8.09.2023]

DELAPORTE, Yves

1998. « Le regard sourd : « Comme un fil tendu entre deux visages... » ». *Terrain* [en ligne] n° 30, 49-66. DOI : 10.4000/terrain.3363 [consulté le 28.08.2023]

2002. *Les sourds, c'est comme ça : ethnologie de la surdimutité*. Paris : Maison des sciences de l'homme. 398 p.

DELUERMOZ, Quentin

2014. « Introduction : Les utopies d'Elias. La longue durée et le possible », in : Norbert Elias, *L'utopie*, p.5-29. Paris : la Découverte. 151 p.

ENCREVÉ, Florence

2008. « Réflexions sur le congrès de Milan et ses conséquences sur la langue des signes française à la fin du XIXe siècle », *Le Mouvement Social* [en ligne] 2008/2 (n° 223), 83-98. DOI : 10.3917/lms.223.0083. [consulté le 10.09.2023]

FASSIN, Didier et LÉZÉ, Samuel

2013. *La question morale : une anthologie critique*. Paris : Presses universitaires de France. 612 p.

FÉDÉRATION SUISSE DES SOURDS (FFS)

2023a. Bienvenue [en ligne]. <https://www.sgb-fss.ch/fr/> [consulté le 14.09.2023].

2023b. Communiqué de presse « La Fédération suisse des sourds enregistre un record de discrimination ! » [en ligne]. <https://www.sgb-fss.ch/fr/aktuell/la-federation-suisse-des-sourds-enregistre-un-record-de-discrimination/> [Publié le 25.01.2023, consulté le 14.09.2023]

2023c. Communiqué de presse « Les langues des signes reconnues comme patrimoine culturel de l'UNESCO » [en ligne]. <https://www.sgb-fss.ch/fr/aktuell/les-langues-des-signes-reconnues-comme-patrimoine-culturel-de-lunesco/> [Publié le 22.08.2023, consulté le 14.09.2023]

FOUGEYROLLAS, Patrick

2016. « Handicap ». *Anthropen* [en ligne] (publié le 1.09.2016) DOI : 10.17184/eac.anthropen.013 [consulté le 13.07.2023]

FOUGEYROLLAS, Patrick et GAUCHER, Charles

2004. « Construire la différence et reproduire la vulnérabilité : le cas des " personnes handicapées " », in : Francine SAILLANT, Michèle CLEMENT et Charles GAUCHER (dir.), *Identités, vulnérabilités, communautés*, p.127-154. Québec : Editions Nota bene. 333 p.

FRIEDNER, Michele

2014. « The Church of Deaf Sociality: Deaf Churchgoing Practices and "Sign Bread and Butter" in Bangalore, India ». *Anthropology & Education Quarterly* [en ligne] Vol. 45, No. 1 (March 2014), 39-53. DOI : 10.1111/aeq.12046 [consulté le 26.05.2023]

FRIEDNER, Michele et HELMREICH, Stefan

2012. « Sound Studies Meets Deaf Studies ». *The Senses and Society* [en ligne] vol. 7, n° 1, 72-86. DOI : 10.2752/174589312X13173255802120 [consulté le 9.01.2023]

FRIEDNER, Michele et KUSTERS, Annelies

2020. « Deaf Anthropology ». *Annual Review of Anthropology* [en ligne] vol. 49, n° 1, 31-47. DOI : 10.1146/annurev-anthro-010220-034545 [consulté le 19.05.2023]

GAUCHER, Charles

2008. « Comment dire et faire avec les Sourds ? La mise en dialogue de la différence comme enjeu de la reconnaissance ». *Service social* [en ligne] 54(1), 55-66. DOI : 10.7202/018343ar [consulté le 11.07.2021]

2013. « Le corps sourd face aux réductionnismes ». *I.N.S.H.E.A. : La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation* [en ligne] 2013/4, N° 64, 93-104. DOI : 10.3917/nras.064.0093 [consulté le 7.10.2020]

2020. « Culture sourde ». *Anthropen* [en ligne] (publié le 19.12.2020). DOI : 10.47854/YDLI3710 [consulté le 18.07.2023]

GREMAUD, Christian

2023. « Des avancées vers la reconnaissance des langues des signes à une politique de pleine inclusion » *humanrights.ch* [en ligne] <https://www.humanrights.ch/fr/nouvelles/avancees-vers-reconnaissance-langues-signes-a-une-politique-de-pleine-inclusion> [consulté le 14.09.2023]

HENRY, Emmanuel

2009. « Construction des problèmes publics », in : Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, p. 146-154. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 655 p.

HESSE, Rebecca et LENGWILER, Martin

2017. «Aus erster Hand. Gehörlose und Gebärdensprache in der Schweiz im 19. und 20. Jahrhundert» [en ligne] <https://www.sgb-fss.ch/fr/aktuell/linterdiction-de-la-langue-des-signes-un-chapitre-sombre/> Document électronique mis en ligne par la Fédération suisse des sourds le 30 mars 2021 [Page consultée le 14.09.2023. Rapport final du projet "Interdiction de la langue des signes en Suisse" à l'attention de la Fédération suisse des sourds (SGB-FSS)]

JENKINS, Richard

2000. « Categorization: Identity, Social Process and Epistemology ». *Current Sociology* [en ligne] vol. 48, n° 3, 7-25. DOI : 10.1177/0011392100048003003 [consulté le 24.07.2023]

KUSTERS, Annelies

2014. « Deaf Sociality and the Deaf Lutheran Church in Adamorobe, Ghana. » *Sign Language Studies* [en ligne] vol. 14, n° 4, 466-487. DOI : 10.1353/sls.2014.0016 [consulté le 26.05.2023]

LAMOUREUX, Diane

2014. « Dissonances identitaires ». *Politique et Sociétés* [en ligne] vol. 33, n° 1, 61-75. DOI : 10.7202/1025587ar [consulté le 21.08.2023]

LANDRIN, Lise

2020. « L'essentialisme stratégique pour une réorganisation de l'espace : Le cas de chaupadi dans le Népal rural ». *EchoGéo* [en ligne] n° 54, 1-19. DOI : 10.4000/echogeo.20456 [consulté le 22.07.2023]

MATHIEU, Lilian

2009. « Croisades morales », in : Olivier Fillieule, Lilian Mathieu, et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, p. 167-173. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 655 p.

MOTTIER, Véronique

2012. « État et contrôle de la sexualité reproductive : l'exemple des politiques eugénistes dans les démocraties libérales (Suisse, Suède et Royaume-Uni) ». *Politique et Sociétés* [en ligne] vol. 31, n° 2, 31-50. DOI : 10.7202/1014350ar [consulté le 20.10.2021]

NEVEU, Érik

2022. *Sociologie politique des problèmes publics - 2e édition : Grand Débat national*. Paris : Armand Colin. 296 p. [1<sup>ère</sup> édition 2015]

POUTIGNAT, Philippe et STREIFF-FENART, Jocelyne

2005. *Théories de l'ethnicité*. Paris : Presses universitaires de France. 270 p. [2<sup>ème</sup> édition, 2<sup>ème</sup> tirage. 1<sup>ère</sup> édition 1995]

2017. « L'ancrage social des différences culturelles. L'apport des théories de l'ethnicité » *Diogène* [en ligne] vol. n° 258-259-260, n° 2, 71-83. DOI : 10.3917/dio.258.0071 [consulté le 3.09.2023]

RADIO TÉLÉVISION SUISSE (RTS)

2012. « 30 ans, quelle histoire ! » [vidéo en ligne]. Mise en ligne le 22.10.2012. <https://www.rts.ch/play/tv/signes/video/30-ans-quelle-histoire-?urn=urn:rts:video:4371327> [consulté le 07.09.2023] [Emission *Signes*, 53 minutes. Accessible depuis <https://www.rts.ch/play/tv> ]

2015. « Persécutés par les Nazis » [vidéo en ligne]. Mise en ligne le 25.04.2015. <https://www.rts.ch/play/tv/signes/video/persecutes-par-les-nazis-episode-49-saison-2015?urn=urn:rts:video:10370219> [consulté le 07.09.2023] [Emission *Signes*, 31 minutes. Accessible depuis <https://www.rts.ch/play/tv> ]

2022. « Les échos de Vacarme - Surdité : du déni à la fierté » [podcast en ligne]. Mise en ligne le 13.03.2022. <https://www.rts.ch/play/radio/redirect/detail/12898246> [consulté le 16.08.2023] [Emission *Vacarme*, produit par Raphaële Bouchet avec les invité·e·s Florence Encrevé et Stéphane Beyeler, 56 minutes. Accessible depuis <https://www.rts.ch/audio-podcast/>]

SCHETRIT, Olivier et SCHMITT, Pierre

2013. « Théâtre en langue des signes, théâtre de l'altérité? Sourds, entendants et interculturalité autour de l'International Visual Theatre ». *Voix Plurielles* [en ligne] vol. 10, n° 2, 110-119. DOI : 10.26522/vp.v10i2.845 [consulté le 25.07.2023]

DE SAINT LOUP, Aude

2018. « Tribulations des langues des signes du XIXe siècle à nos jours ». *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage* [en ligne] n° 34, 1-27. DOI : 10.4000/tipa.1976 [consulté le 10.09.2023]

DE SAUSSURE, Louis

2017. *Des mots et des couleurs : essai de linguistique*. Paris : Hermann. 266 p. (Collection « Vertige de la langue »)

SOCIÉTÉ SUISSE D'ETHNOLOGIE (SSE)

2011 « Une charte éthique pour les ethnologues? Prise de position de la SSE. ». [http://www.seg-sse.ch/pdf/GRED\\_Prise\\_de\\_position\\_de\\_la\\_SSE.pdf](http://www.seg-sse.ch/pdf/GRED_Prise_de_position_de_la_SSE.pdf) [consulté le 28.07.2023]

TIPA. TRAVAUX INTERDISCIPLINAIRES SUR LA PAROLE ET LE LANGAGE

Sans date. Présentation : Convention de transcription des énoncés signés en français écrit [en ligne] <https://journals.openedition.org/tipa/1723> [consulté le 31 juillet 2023]

TOURNADRE, Nicolas et HAMM, Mélanie

2018. « Une approche typologique de la langue des signes française ». *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage* [En ligne] 34, 1-26. DOI : 10.4000/tipa.2568 [consulté le 10 octobre 2020]

WRIGHT, Erik Olin

2013. « Transforming Capitalism through Real Utopias ». *American Sociological Review* [en ligne] vol. 78, n° 1, 1-25. DOI : 10.1177/0003122412468882 [consulté le 21.07.2023]

2017. *Utopies réelles*. Paris : la Découverte. 613 p. [1<sup>ère</sup> éd. 2010. Traduit de l'anglais par Vincent Farnea et João Alexandre Peschanski]



## Corpus de données en ligne

### FÉDÉRATION SUISSE DES SOURDS

2016. « En quête de collaborateurs impassibles » [Vidéo en ligne]. Mise en ligne le 16 septembre 2016. <https://www.youtube.com/watch?v=CGNsflb98HU> [consultée le 21 août 2023]

### RADIO TÉLÉVISION SUISSE (RTS)

21.05.2022. « Vroom, bien plus qu'un resto » [vidéo en ligne]. Mise en ligne le 21.05.2022. <https://www.rts.ch/play/tv/signes/video/vroom-bien-plus-quun-resto?urn=urn:rts:video:13080880> [consulté le 07.09.2023] [Emission *Signes*, 30 minutes. Accessible depuis <https://www.rts.ch/play/tv> ]

08.11.2022. « Spéciale Signes 40 ans - Être sourd, ça veut dire quoi ? » [vidéo en ligne]. Mise en ligne le 08.11.2022. <https://www.rts.ch/play/tv/signes/video/speciale-signes-40-ans-etre-sourd-ca-veut-dire-quoi?urn=urn:rts:video:13528587> [consulté le 07.09.2023] [Emission *Signes*, 83 minutes. Accessible depuis <https://www.rts.ch/play/tv> ]

Sans date. Conférences de presse de la Confédération [en ligne]. <https://www.rts.ch/play/tv/emission/conferences-de-presse-de-la-confederation?id=11187284> [consulté le 14.09.2023] [Page qui référence les vidéos des conférences de presse accessible sur l'outil de replay PlayRTS]

### VROOM RESTAURANT

2022. Qui sommes-nous ? [en ligne] <https://www.vroomgeneve.ch/qui-sommes-nous> [consulté le 14.09.2022]

Sans date. Page Facebook « Vroom Genève » [en ligne] [https://www.facebook.com/vroomgeneve?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/vroomgeneve?locale=fr_FR) [consulté le 14.05.2023]

### TRIBUNE DE GENÈVE

2023. « En Lumière – épisode 5 : comment je combats les préjugés sur les sourds » [vidéo en ligne]. Mise en ligne le 23.06.2023. <https://www.tdg.ch/comment-je-combats-les-prejuges-sur-les-sourds-703254908444> [consulté le 14.09.2023]

